N° 165 — 183me année — Un numéro : 10 centimes — Mercredi 20 Juillet 1921

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau : Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes
PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Du Canton, 20 c. Prix minim. d'une annonce 50 c. Avis mort. 25 c. ; tardifs 50 c.
Suisse, 25 c. *Etranger*, 30 c. Le samedi : Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mortuaires 30 c.
Réclames, 50 c. minimum 2 50. Suisse et étranger, le samedi, 60 c. ; minimum 3 fr.
Demander le tarif complet.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE NEUCHATEL

Forêt de Chaumont

BOIS DE FEU

Les personnes qui désirent recevoir du bois de feu directement de la forêt sont priées de s'inscrire dès ce jour à l'Intendance des Forêts et Domaines, Hôtel municipal.

Prix de livraison à domicile :
Hêtre 30 fr. le stère
Chêne 25 fr. »
Sapin 20 fr. »
Fagots 65 à 85 fr. le cent.

Prix de voiturage à déduire pour livraisons en forêt.

L'Intendant des forêts et domaines.

N.-B. — La vente de fagots secs au détail a lieu comme précédemment l'après midi au PRÉAU DU COLLÈGE DE LA MALADIÈRE à raison de fr. 0.80 et 0.60 le fagot pris sur place.

COMMUNE de PESEUX

VENTE DE BOIS de feu

Le samedi 23 juillet 1921, la Commune de Peseux vendra par voie d'enchères publiques dans ses forêts les bois suivants :

112 stères sapin.
18 stères hêtre et chêne.
28 lots dépouille.
6 tas perches et tuteurs.
250 verges de haricots.
4 brancards.
4 troncs.
12 billes pin cub. 4 m. 10.
1 bille chêne cub. 0 m. 73.

Le rendez-vous des miseurs est à 13 h. ½ chez le garde-forestier.

Peseux, le 18 juillet 1921.
Conseil communal.

COMMUNE DE NOIRAIGUE

Mise au concours

Ensuite de la démission honorable du titulaire actuel, le poste de

fonctionnaire communal

est mis au concours. Le cahier des charges peut être consulté au Bureau communal auquel les offres avec certificats et références devront être adressées jusqu'au jeudi 28 juillet 1921, à 18 heures. Entrée en fonctions: immédiatement ou date à convenir.

Noiraigue, le 15 juillet 1921.
Conseil communal.

IMMEUBLES

PORT-ROULANT

On offre à vendre une belle propriété très favorablement située avec jardin et vue étendue, renfermant deux grands appartements et de vastes dépendances. S'adresser pour tous renseignements à MM. Petitpierre & Hotz, notaires, St-Maurice 12.

Clos-Brochet

A vendre ou à louer pour époque à convenir, villa de 9 chambres et dépendances avec jardin, disponible pour époque à convenir. — Etude Petitpierre & Hotz. c.o.

Peseux

Beau terrain à bâtir

à vendre, 1250 m², situation splendide, près de la forêt, chemin carrossable, eau, gaz, électricité. S'adresser pour renseignements à M. E. d'Okolski, Peseux.

Mises publiques d'une propriété

Le vendredi 22 juillet 1921, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Couronne, à Morat, il sera procédé par mise publique libre à la vente d'une belle propriété sise aux Granges près Morat, comprenant un vaste bâtiment, en style renaissance, avec 22 chambres, écurie, remise, jardin et parc. Cette propriété sera exposée en bloc et partagée en lots. Les lots No 4 et 5 comprennent chacun une aile, le lot No 3 la partie du milieu du bâtiment.

A chacun de ces trois lots est attribué une partie du jardin et du parc. Les lots No 1 et 2 forment des places à bâtir.

S'adresser pour visiter à **M. Nicolet-Bächler « aux Granges »**, à Morat, pour renseignements au **notaire Max Friolet**, à Morat.

A VENDRE

Nous offrons à titre de réclame :

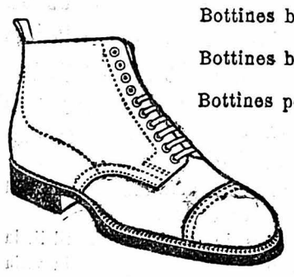

Bottines boxcalf, 2 semelles, noir et couleur, 40/46, **29.80**
Bottines boxcalf, noir, 40/46, **34.50, 36.50**
Bottines pour dames, cousues à la main, 36/42, **29.80**
Richelieu pour dames, 36/42, cousus à la main, **19.80, 24.50**
Bottines pour garçons, 36/39, **19.80**
Richelieu à brides, 26/29, **13.50** 30/35, **16.80**

J. KURTH NEUCHATEL Place de l'Hôtel de Ville

LA MAISON FRANK MARGOT-BORNAND S. A.
Temple-Neuf 6 — NEUCHATEL — Téléphone 617

avise sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de bicyclettes

Peugeot

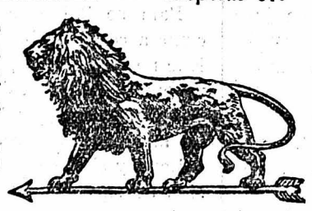

Machine pour hommes, à contre pédalage sur jante
Machine pour dames, garçonnets et fillettes

LISEZ CES PRIX

Garnitures cuivre complètes pour grands rideaux de toutes les dimensions, depuis fr. **10.—**
Jolis stores brodés, 1,20 × 2, depuis fr. **12.—**
Montures de stores automatiques, depuis fr. **4.—**
chez **J. PERRIRAZ, tapissier**
Faubourg de l'Hôpital 11, Neuchâtel

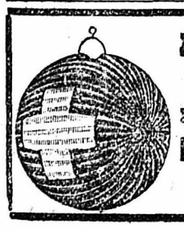

FEUX D'ARTIFICE
Articles d'illumination
Expéditions promptes et soignées
PETITPIERRE FILS & Cº
NEUCHATEL, Sablons 35 - Téléph. 3.15

Magasin ROSÉ-GUYOT
BONNETERIE MERCERIE LINGERIE CORSETS
TÉLÉPHONE 11.35 NEUCHATEL ÉPANCHEURS 2
MARCHANDISES FRAICHES — PRIX TRÈS BAS

GRANDE BAISSE

PRIX SENSATIONNELS

Chemises de sport pour garçons, dep. 4.75
Robettes pour fillettes choix immense, dep. 4.15
Complets pour garçons très joli choix, dep. 5.95
Lingerie pour enfants aux plus bas prix, dep. 2.45

Nous soldons toutes nos **BLOUSES** en soie très bonne qualité, au choix à fr. **10.—**
BLOUSES AMÉRICAINES dep. **6.45**

Fumeurs !
Profitez avant la hausse prochaine
Tabac Maryland supérieur
à fr. **5.--** le kg.
Envoi au dehors contre remboursement
J. SCHILLER
21, rue de l'Hôpital, bas du Château

CORS Oeils de Perdrix Verrues Durillons Callosités guéris par
1fr.25 **CORRICIDE BLANC** fr.1.25
EFFET SENSATIONNEL NOMBREUSES ATTESTATIONS
Dépôt général : **Pharmacie du Val-de Ruz. Fontaines.**
Dépôt pour Neuchâtel : **Pharmacie Jordan.**

Gros rabais
LIQUIDATION GÉNÉRALE
A. MONTANDON-SCHENK, CERNIER

Pour cause de changement de commerce, vente avec gros rabais de toutes les marchandises en magasin :
Etoffes, molletons, cotonnes, draps, rideaux, blouses confectionnées, manteaux caoutchouc, tabliers-robes, tabliers pour enfants et fantaisies, sous-vêtements pour dames et messieurs, bas, chemiserie, laines toutes teintes, cols, cravates, mouchoirs. c.o.
MERCERIE GROS RABAIS

Steinfels Savon de ménage

Myrtilles fraîches
caisse 5 kilos fr. 5.50, 10 kilos fr. 10.- franco.
W. Quadri, Carnago (Tessin).

Lit complet
1 table de nuit, 2 armoires, 2 feuillets, 4 chevalets, 2 bancs, à vendre.
Demander l'adresse ru No 820 au bureau de la Feuille d'Avis.

Lapins — d'Australie —
fr. **2.80** la boite de kg. 1,100 —
— ZIMMERMANN S. A.

Bons potagers
en bon état. Evole 6, à l'atelier.
RÉPARATIONS de POTAGERS

NUMÉROTEURS DATEURS
TAMPONS - ENCRES
L. Gauthier, graveur, Neuchâtel

PIANOS
d'occasion à vendre
2 superbes pianos à queue.
2 pianos droits Burger et Jacoby.
2 pianos droits Schmidt Flohr.
OCCASION UNIQUE
Au magasin de pianos, route de la Gare 3.

A VENDRE
de la bonne tourbe d'Anet, première qualité et bien sèche à :
Fr. 6.— les 100 kg.
» 5.80 par 500 kg.
» 5.50 » 1000 kg.
» 5.20 » vagon.
rendue au galetas. — S'adresser chez J. Leuenberger, Maujobia 8, en ville.

Abricots du Valais

	5 kg, franco	10 kg
Colis de 10 kg		
Qualité extra	Fr. 17.50	9.—
Choix moyen	» 15.50	8.50

Domaine des Grands Prés, Charrat Valais. c.o.

Demandez à votre fournisseur de combustible, l'excellente
TOURBE malaxée des Emposieux
Production 1921

A vendre une
motocyclette
Moser, 2 HP, usagée mais en bon état. Se renseigner sous P 1611 N à Publicitas, Neuchâtel.

Spichiger & Cie
NEUCHATEL
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
Vêtements sur mesure

Epuisement nerveux

Préservation, guérison radicale, causes et origine. Par le Dr Rumler, médecin-spécialiste. Ouvrage rédigé selon les vues modernes ; 300 pages, grand nombre d'illustrations. Conseiller d'une valeur réelle, extrêmement instructif. C'est le guide le meilleur et le plus sûr pour la préservation et la guérison de l'épuisement cérébral et de la moelle épinière, du système nerveux sexuel par suite de débauches et excès de toute nature, ainsi que de toutes les maladies secrètes. Ce livre est, d'après le jugement des autorités compétentes, d'une valeur hygiénique incalculable pour TOUT HOMME jeune ou vieux, sain ou malade. L'homme sain apprend à éviter la maladie et les infirmités ; celui qui est malade apprend la voie la plus sûre de la guérison. Prix Fr. 1.50 en timbres-postes franco. Dr-Méd. Rumler, Genève 450 (Servette).

ÉPICERIE BONNET-HIRSCHY
CORCELLES 2 - PESEUX

ARTICLES DE BROSSERIE EN TOUS GENRES, FABRICATION DE BRICELETS, TRÈS AVANTAGEUX, VINS OUVERTS, LIMONADE, BIÈRE
SE RECOMMANDE

CHAUSSEZ-VOUS CHEZ
KOCH Magasin & Cordonnerie
Maison fondée en 1872
26, RUE DU SEYON, 26
Vous y trouverez toujours votre avantage !
Bonne qualité et prix modérés

Marque déposée

Vous aimez le bon Thé ???
Demandez à votre épicier les paquetages
„SUMATRA“ et
„COLOMBO“ et
vous serez satisfaits.
Thés en gros
A. BUTTY, Lausanne

Articles de Bains
pour dames messieurs et enfants
Assortiment complet et avantageux
Au Magasin Savoie-Petitpierre

Vélo neuf
à vendre, à des conditions très favorables. S'adresser St-Nicolas 12, 3me, à droite.

BATEAU
plat, à vendre. S'adresser à F. d'Epagnier, Parcs 55.

A enlever tout de suite
auto FORD
2 places et 2 strapontins avec carburateur Zénith et magneto Bosch, prix avantageux.
Demander l'adresse du No 845 au bureau de la Feuille d'Avis.

15 beaux porcs
de 3 mois ½ et 5 mois, à vendre, chez Dubey, Peseux.

Poussins
à vendre, 1 couvée de 15 avec la mère, race commune, âgés de 1 mois, le tout 45 fr., ainsi que quelques paires lapins communs de 3 mois, 6 et 7 fr. la paire suivant grosseur, chez H. Barcella, Hauterive.

Abricots

	5 kg	10 kg	20 kg
Franco à stéril.	9.—	17.60	34.50
prima	8.50	16.60	32.50
pr confit.	7.50	14.60	28.50

Em. Felley, Saxon.

Vélos occasion
pour dames 100 fr. ; pour messieurs 90 à 150 fr. ; nouvelle clef réunissant l'outillage indispensable pour cyclistes, prix 5 fr. ; allumeur briquet « Le Parfait » 1 fr. 50 ; bouteilles isolantes ; 1 petit moteur électrique, en bon état 80 fr. Ch. Roland, Serrières.

A vendre à très bas prix
un potager
avec accessoires. Faubourg de l'Hôpital 13, 2me.

Pommes de terre nouvelles
les plus belles et les meilleures sortes actuelles, livrées aux prix du jour en vagons entiers et en demi-vagons par
E. Küffer-Blank
Produits du pays en gros
INS-ANET (Téléphone No 32).

Au Louvre
RUE DU SEYON · NEUCHATEL · RUE DU TRÉSOR
Maison Keller-Gyger

Pour cause de remise de magasin, le 1er octobre
Dernière grande baisse
sur tous les articles en magasin :

Nouveautés pour robes et Manteaux - Costumes, Robes, Manteaux, Jupes, Jupons, Combinaisons, Robes de chambre, Blouses, Draps et Coutils pour habillements, Toile pour draps de lit, Toile pour lingerie, Flanelle laine, Flanelle coton, Cotonne, Oxford, Essuie-mains, Linges de toilette, Bazin, Damas, Coutil matelas, Tapis au mètre, Linoléum, Toile imperméable, Molleton double, Couvertures de lit, Couvertures de laine, Bas, Corsets, Chaussettes, Cols, Chemises blanches

Les prix affichés dans nos vitrines en ce moment ne sont plus valables

Se recommande, **Maison KELLER-GYGER**

Sœurs Herzog
Angle Rues Seyon - Hôpital
NEUCHATEL

Rubans & Soieries pr ceintures
Rubans pour cheveux, qualité spéciale
Voile de coton, blanc et couleur, à fr. 2.30 le m.
Service d'Escompte 5 %

Baume St-Jacques
de C. Trautmann, pharm., Bâle
Prix Fr. 1.75 en Suisse
Spécifique vulnéraire par excellence pour toutes les plaies en général: jambes ouvertes, varices, ulcérations, piqûres, affections de la peau, eczémas, hémorroïdes, coups de soleil, contusions, brûlures. — Dans toutes les pharmacies.
Dépôt général : Pharmacie St-Jacques, Bâle. Neuchâtel : Pharmacies Bourgeois, Bauler et les autres; Boudry : Pharmacie Chappuis.

Automobile Peugeot
2 places, en parfait état, à vendre, à bas prix. Argent français.
Demander l'adresse du No 840 au bureau de la Feuille d'Avis.

OCCASION
A vendre 2 moteurs électriques 1/10 HP, quelques lampes électriques à pied, pour pianos, réchaud complet pour cuire, 850 watt, fer à repasser, lampes pour villa, hôtels, lampes à tirage. Ecrire sous F. G. 844 au bureau de la Feuille d'Avis.

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse : sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

LOGEMENTS

La Commune de Neuchâtel offre à louer tout de suite : au Plan un logement de 3 chambres.
S'adresser Gérance des Bâtiments, Hôtel municipal, 1er étage, No 14.

A louer pour fin juillet ou époque à convenir
appartement
de 5 chambres et toutes dépendances. — S'adresser Faubourg Hôpital 13, 2me.

A louer tout de suite un bel
appartement
de 5 chambres et dépendances. Faubourg de l'Hôpital 13, 2me.

CHAMBRES

Jolie chambre. Faubourg de l'Hôpital 36, 3me, à gauche.

Chambre meublée pour monsieur. Faubourg de l'Hôpital 13, 3me étage.

JOLIE CHAMBRE
meublée. Oratoire 1, 3me, à g.

Chambre et pension. Beaux-Arts 15, 1er, à gauche.

Jolie chambre non meublée. Beaux-Arts 13, au 1er, à droite.

Belle chambre et excellente pension pour messieurs. Mme Vuillemin, J.-J. Lallemand 1.

Belle chambre et pension

soignée. Beaux-Arts 5, 3me.

Chambre non meublée. Orangerie 4, 2me, à droite.

A louer plusieurs belles
CHAMBRES MEUBLÉES
Vue sur le lac et les Alpes. — Beaux-Arts 14, 3me étage.

Jolie chambre bien meublée pour monsieur rangé. Pourtalès 5, 2me étage.

Demandes à louer

On cherche à louer ou à acheter dans le Vignoble ou au Val-de-Ruz,
une ferme
pour la garde de 12 pièces de bétail.
Demander l'adresse du No 839 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche à louer pour tout de suite ou époque à convenir,
logement
de 2 ou 3 pièces, bien situé, de préférence dans le haut ou les environs de la ville, ou dans localités avoisinantes desservies par tramway.
Adresser offres écrites sous chiffres D. G. 737 au bureau de la Feuille d'Avis. c.o.

On cherche pour 2 dames un
LOGEMENT
d'une chambre et cuisine ou une chambre à deux lits, au soleil, le tout meublé.
Adresser offres écrites sous chiffres A. S. 843 au bureau de la Feuille d'Avis.

PESEUX

On cherche à louer tout de suite ou époque à convenir logement de 2 ou 3 chambres, cuisine et dépendances, pour ménage solvable de 3 personnes. Case postale A. Z., Peseux.

Gros gain assuré

à personnes sérieuses, de toute confiance, pouvant s'occuper du placement de lingerie et broderies de 1re fabrique suisse. — Meilleures références exigées. Offres Case postale 11044, Lausanne-Gare. JH 36382 P

Apprentissages

On désire placer jeune homme comme
apprenti boucher
S'adresser à Arthur Provins, Gorgier.

PERDUS

Perdu vendredi, le 15, route des Fahys,
broche or
avec aigue-marine. Prière de la rapporter contre récompense à Gibraltar 16, Belle-Roche.

A VENDRE

Table à rallonges
bois dur, à vendre. S'adresser le matin, rue de la Côte 117, sous-sol.

Bateau
5 mètres, en bon état, à vendre. S'adresser Bugnon, pêcheur, La Bergerie, sous Gland (Vaud).

Abricots du Valais

	5 kg	10 kg	20 kg
franco, colli de			
à stériliser	9.—	17.50	34.—
extra	8.50	16.50	32.—
pr confit.	7.50	14.50	28.—

DONDAINAZ, CHARRAT.

RHUMATISMES HÉMORRHOIDES
blessures, brûlures, clous, éruptions, eczémas
sont guéris par le
Baume du Chalet
Pot ou boîte de 2 tubes fr. 2.50. Dans toutes les pharmacies ou au Dépôt des produits du Chalet, à Genève. J. H. 31584 D.

Automobile
ayant très peu roulé, 4 vitesses, éclairage et démarrage électriques, 4 places et strapontins, payée 17,000 fr. neuve, à vendre tout de suite pour cause majeure pour 11,000 fr. Très pressé.
Adresser offres sous chiffres B 51601 C aux Annonces-Suisses S. A., Lausanne.

Chaudron en cuivre
pour confiture, contenance 12 litres et des bocaux, à vendre. S'adresser Evole 6, atelier.

Canot-automobile
à vendre, coque acajou, de 9 m., groupe marin, FIAT 25 HP, vitesse 30 km. à l'heure. S'adresser à Emile DENEREAZ, constructeur de bateaux, à Grandson.

Avec succès
vous employez journellement pour les soins rationnels de la peau, grâce à sa pureté, sa douceur et sa durabilité le véritable
Savon au Lait de Lis Bergmann
Marque: Deux Mineurs
L'efficacité absolue de ce savon apprécié supprime les impuretés de la peau et les taches de rousseur. En vente à Fr. 1.60 chez Messieurs
F. Jordan, pharm., Neuchâtel.
E. Bauler, » »
A. Bourgeois, » »
A. Donner, » »
F. Tripet, » »
A. Wildhaber, » »
G. Bernard, Bazar, »
R. Lüscher, épic., »
Maison Ch. Petitpierre et succursales, »
François Pochat, rue Flandres, »
A. Gave-Prêtre, merc., »
Zimmermann S.A., épic., »
M. Tissot, pharm., Colombier.
Fr. Weber, coiffeur, Corcelles.
E. Denis-Hediger, Saint-Aubin.
L. Stauffer, horloger, St-Aubin.
H. Zintgraff, pharm., St-Blaise.

Abricots du Valais
1er choix, pour confiture, poires, pommes, etc. Envoi depuis 10 kg.
Dque Rudaz, Chalais (Valais).

Demandes à acheter

On achèterait d'occasion
chambre à coucher
à un grand lit.
Un petit
mobilier de salon
ou de fumoir.
Adresser offres écrites sous chiffres X. Z. 834 au bureau de la Feuille d'Avis.

AVIS DIVERS

Entreprise coloniale
AFRICAINE
cherche jeune ASSOCIÉ, sérieux et travailleur, avec apport 600 livres sterling.
Adresser offres et références par écrit sous chiffres A. Z. 810 au bureau de la Feuille d'Avis.

Monsieur et Madame Paul ROULET-MONBARON ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fils
Claude-Paul
Neuchâtel, 19 juillet 1921.

Mise à ban

Ensuite d'abus réitérés, l'Hoirie de M. Edmond Röthlisberger met à ban sa propriété de GRANDVERGER, territoire de Boudry. Défense formelle est faite de s'introduire sur cette propriété et d'y circuler. Les contraventions à la présente mise à ban seront poursuivies juridiquement.
Neuchâtel, le 11 juillet 1921.
par mandat de l'Hoirie Röthlisberger
(sig.) Maurice Clerc, not.
Mise à ban autorisée.
Boudry, le 12 juillet 1921.
Le Juge de Paix
(sig.) SCHLÄPPI.

BATEAUX A VAPEUR

Jeudi 21 juillet
si le temps est favorable
Promenade à l'Ile de Saint-Pierre

ALLER		RETOUR
13 h. 50	Neuchâtel	19 h. 05
14 h. 10	St-Blaise	18 h. 45
15 h. —	Landeron	18 h. —
15 h. 15	Neuveville	17 h. 45
15 h. 30	Ile	17 h. 30

PRIX DES PLACES (aller et retour)
de Neuchâtel et St-Blaise 2.—
du Landeron 1.20
Enfants demi-place

Banlieue Neuchâtel - Cudrefin
de 20 h. à 21 h.
PRIX : Fr. 1
ORCHESTRE A BORD
Société de navigation.

La
SOCIÉTÉ de BANQUE SUISSE
NEUCHATEL
Met à la disposition du public son :
INSTALLATION MODERNE DE COFFRE-FORTS
pour la garde de
TITRES, DOCUMENTS, BIJOUX
Chambre forte spéciale pour le dépôt d'objets volumineux :
CAISSES D'ARGENTERIE, MALLES, etc.
SÉCURITÉ et DISCRÉTION

Chemins de fer fédéraux
1er arrondissement

Pour rendre service aux voyageurs, le train du dimanche, No 1334 (Lausanne départ 6 h. 50 pour Villeneuve), attendra dorénavant la correspondance du train 1502 de Neuchâtel (Lausanne arr. 6 h. 55). Cette correspondance n'étant assurée que s'il y a des voyageurs annoncés, les intéressés sont invités à s'adresser au conducteur au moment du contrôle. J H 51576 C

AVIS

Les soussignés avisent les intéressés, maîtres de pensions, etc., qu'ils ne paieront aucune des dettes que pourrait contracter **Gaston Delévaux,** actuellement à Neuchâtel.
Moutier, le 18 juillet 1921.
Vve Ed. Delévaux,
Ed. Delévaux, not.

AVIS
Le Magasin
« La Petite Blonde »
sera fermé jusqu'au 15 août

KAISER & Cie
Billets de passage pour toutes destinations aux meilleures conditions.

Agence de voyages **Bâle**
Renseignements gratuits
58 & 60, Elisabethenstrasse, Bâle

APOLLO
CE SOIR **Prix réduits** CE SOIR
JACQUES LANDAUZE Drame passionnel en 4 actes
Carpentier et Dempsey Le film d'entraînement. La plus brûlante actualité.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL
Changements d'adresses
L'administration de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* recommande à ceux des abonnés qui changent de domicile de lui indiquer d'une manière précise leurs nom et prénoms, l'*ancienne* et la *nouvelle* adresse, afin d'éviter des confusions entre abonnés du même nom et de longues recherches.
Même recommandation pour les villégiatures, bains, etc.
Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la finance de 50 centimes (aller et retour 1 fr.).

AUVERNIER
Canots-Automobiles „Mouette"
REGAIN ET STÆMPFLI
Téléphone 28
Tous les jeudis et dimanches :
Promenade à la Tène et au château de Thielle
départ 13 h. 30
retour 19 h. —
Prix fr. 2.— par personne c.o.
Tous les dimanches soir :
Promenade sur le lac de 20 à à 21 h. à Fr. 1.— par personne.

English Lessons
Mme SCOTT, Rue Purry 4

On offre séjour
à la campagne, à couturière moyennant un peu de travail.
Demander l'adresse du No 837 au bureau de la Feuille d'Avis.

BONNES LEÇONS de violon
Prix modéré. — S'adresser M. Constantinesco, chef d'orchestre. Café des Alpes.

Expérience d'extinction
Jeudi 21 courant, à 20 h. 45, sur la place de football, vers l'Eglise Catholique auront lieu en présence du corps des Sapeurs-Pompiers et des autorités neuchâteloises, des essais d'extinction au moyen de nouveaux appareils. On expérimentera l'efficacité de ces extincteurs sur toutes espèces de matières combustibles carbure, essence et sur deux bûchers de bois arrosés d'huile et d'essence.

Séjour de vacances
est cherché
pour garçon de 15 ans, Suisse allemand, si possible à la campagne, dans localité de bonne altitude. Bonne et abondante nourriture et surveillance demandées. Offres sous chiffres Z. G. 2357 à Rudolf Mosse, Zurich. JH 20023 Z

Une personne
honnête et de toute confiance se recommande pour des journées de lessives et nettoyages. S'adresser Fahys 55, rez-de-ch.

Demande d'emprunt
On demande à emprunter contre bonnes garanties, la somme de 3000 fr. Intérêt à convenir. Adresser offres à l'Etude de Me George Haldimann, avocat, 6, Faubourg de l'Hôpital.

PIANO
Cours spécial de vacances
Mlle H. Perregaux, Faubourg de l'Hôpital 17. P 1602 N

Lingère
expérimentée, se recommande pour tout ce qui concerne son métier, chez elle et en journée. S'adresser M. Dondénaz, Colombier, rue de la Société 7.

PERSONNE
sachant coudre est demandée tout de suite. S'adresser chez J. Perriraz, tapissier, Faubourg de l'Hôpital 11.

On cherche pour le 15 septembre
chambre et bonne pension
pour élève de l'Ecole de Commerce, de 16 ans, de bonne éducation. Conditions : pensionnaires pas trop nombreux, 3 à 5. Vie de famille et surveillance bienveillante. Ville ou contrée. Adresser offres écrites sous R. 841 au bureau de la Feuille d'Avis.

Photographie L. BOURQUIN
Atelier sous la caserne
COLOMBIER
Rue du Pontet. - Téléph. 11
Portraits - Agrandissements
Groupes : familles, noces, sociétés, pensionnats, etc. Se rend à domicile sur demande.
Editions de cartes postales en phototypie pour hôtels et particuliers.
Vente d'appareils et fournitures KODAK pour amateurs.
L'atelier est ouvert le dimanche, de 10 h. à 16 h., la semaine, de 9 à 18 h. ½. Sur demande, on opère le soir.
Travaux modernes. Prix modérés.

Pour tous transports de bagages, colis-express
s'adresser
Portefaix-Commissionnaires
Téléphone 7.94
GARE

AVIS MÉDICAUX

Charles Nicati
médecin-dentiste
absent

Le Dr PETTAVEL
suspend ses consultations dès le 22 juillet

OFFRES

On cherche pour jeune fille, de 16 ans, place de
VOLONTAIRE
où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française, de préférence auprès de 1 ou 2 enfants. Adresser offres à Mme Baschong-Hoch, Zeughausplatz, Liestal (Bâle-Campagne).

Jeune fille, de 17 ans, cherche place de
VOLONTAIRE
pour travaux faciles, entre les heures d'école. Pasteur Meili, bureau de placement, Gossau (Zurich).

JEUNE FILLE
cherche place dans bonne famille, pour aider la maîtresse de maison et apprendre la langue française. Vie de famille désirée. Offres à Famille Hertig, Neuenegg (Berne).

Demoiselle sachant coudre et repasser, cherche place de
femme de chambre
dans bonne famille. Certificats à disposition. Ecrire sous L. B. 842 au bureau de la Feuille d'Avis.

JEUNE FILLE
cherche place de bonne à tout faire, elle aimerait apprendre la langue française et se contenterait de petits gages. S'adresser Faubourg du Crêt 14, Neuchâtel.

Femme de chambre
expérimentée, sachant cuire et de toute confiance, cherche engagement, pour 1er septembre. Certificats de 1er ordre à disposition. Faire offres avec indication des gages sous F Z 733 N à F. Zweifel, Agence de Publicité, Neuchâtel. F Z 733 N

PLACES

On cherche pour tout de suite une
JEUNE FILLE
au courant des travaux d'un ménage soigné, avec enfants. S'adresser Evole 56.

Cuisinière
expérimentée, munie de références, demandée pour famille habitant la campagne. Gages 80 à 90 fr.
Demander l'adresse du No 838 au bureau de la Feuille d'Avis.

Ménage soigné de 2 personnes (Vallée de Joux), cherche pour tout de suite
bonne à tout faire
sérieuse. Bons gages. — Ecrire sous J 24221 L Publicitas S. A., Lausanne. JH 36375 P

On demande pour un restaurant-pension, une bonne
JEUNE FILLE
parlant français, connaissant la cuisine et les travaux du ménage. Vie de famille. Adresser offres écrites sous Z. 830 au bureau de la Feuille d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

Importante maison de Photo, demande
opérateur
très capable, apte à diriger tous travaux, place stable, bien rétribuée et d'avenir pour photographe sérieux et travailleur. Faire parvenir offres jusqu'au 25 courant à A. Gutmann, Crêt-Vaillant 14, au Locle.

JEUNE HOMME
cherche place de domestique ; de préférence pour s'occuper des chevaux.
Demander l'adresse du No 802 au bureau de la Feuille d'Avis.

JEUNE FILLE
aimable, sachant coudre, broder et au courant de tous les travaux manuels,
cherche place
de préférence auprès d'enfants, auxquels elle pourrait donner leçons de piano et où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Eventuellement pour seconder la maîtresse de maison ou comme femme de chambre. Offres à Hanny Dolder, Kirchenthurnen, Belp.

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

PAM

PAR 74

LA BARONNE HUTTEN

— Nous les laisserions dire! Quant à mon grand-père, je suis sûre qu'il serait charmé de constater que j'ai mis un intérêt dans ma vie. Vous devriez venir un de ces matins pour faire connaissance avec Pamy. Elle est délicieuse. Et Pilly est à voir dans le rôle de grand'mère.

— Je le crois! Avez-vous des nouvelles de votre mère, Pam?

— Pas depuis la dernière lettre de père, en août. Ils allaient bien tous deux et se réjouissaient, comme deux enfants, de mon héritage. J'espère avoir une autre lettre ces jours-ci, pour mon anniversaire... Avez-vous entendu parler de Ratty? demande-t-elle, changeant délibérément de sujet.

— Oui, son importance en face de la grossesse de sa femme est d'un comique impressionnant. Je ne serais pas étonnée qu'il prît le lit le jour de l'événement, comme le font, paraît-il, certains maris de l'Afrique centrale.

— Pauvre Ratty! Je suis contente qu'il soit heureux. Son amour, pour si absurde qu'il fût, m'attristait parfois.

— Oui, il était d'une autre sorte que Lensky! Il faisait pitié, lui! Tandis que Lensky... je peux à peine croire, en voyant sa sérénité, qu'il ait eu vraiment une « Pamannite », comme vous dites, à n'importe quel moment de sa vie.

— Ce n'était pas sincère, dit Pam, se levant pour prendre congé. Un jour, nous lui chercherons, toutes deux, une bonne et jolie femme.

Elle rentre en voiture, pour ne pas gâter sa toilette sous la pluie. Mais le soir, quand Lensky se présente, de bonne heure, comme elle l'en a prié, il la trouve vêtue d'un trotteur très simple et prête à sortir.

— J'ai vraiment besoin de faire un peu d'exercice, lui dit-elle en lui serrant la main, et si vous n'avez pas trop peur de la pluie, nous ferons une promenade avant de dîner... à moins que vous n'aimiez mieux nous recevoir chez vous, pour le thé, Pilly et moi?

— Pour le thé et pour tout ce que vous voudrez, mais... tenez-vous vraiment à vous promener sous l'averse? Je n'ai pas de manteau de pluie et j'ai des souliers d'appartement.

— Alors, allons à l'abbaye et promenons-nous autour du cloître. Voulez-vous? Vraiment, j'ai besoin de respirer.

Il agrée sans protester, et, dix minutes plus tard, ils sont sous les vieilles arcades de pierre, et il s'informe de lady Fredy.

— Je lui ai dit tout de suite la vérité, brusquement, en chirurgien, dit Pam, j'ai pensé que c'était préférable.

— Que vous a-t-elle dit?

Pam le regarde bien en face, prête à saisir l'occasion, qu'elle recherche depuis quelques jours, d'agir, avec lui aussi, en chirurgien.

— Elle m'a dit beaucoup de choses que vous savez... et d'autres que sûrement vous ne savez pas...

— Je vous remercie de lui avoir parlé vous-même. Vous ne sauriez croire combien cela m'aurait coûté de lui apprendre cette nouvelle que je savais devoir lui être si pénible.

— Si, j'ai parfaitement compris... Vous l'aimez beaucoup?

— Beaucoup. J'aime tous les Penge, mais c'est elle que je préfère. Elle a une nature exquise, et peu de femmes joignent à la beauté une aussi réelle intelligence,

Pendant quelques minutes, Pam hésite, puis brusquement:

— Puis-je me permettre de vous dire quelque chose de très personnel... vous concernant? demande-t-elle.

— Vous savez bien que vous pouvez tout me dire.

— C'est qu'il ne s'agit pas de moi, cette fois, mais de vous. Vous ne serez pas fâché?

— Non; quelle est cette terrifiante communication?

Pam regarde quelques instants la pluie qui tombe droite, lourde, sur l'herbe couchée de la vieille cour, ne se décidant pas à parler.

— Eh bien? demanda-t-il, surpris, se rapprochant pour mieux suivre les jeux de sa physionomie.

Alors, elle met sa petite main sur son bras, et bravement, le regardant bien en face:

— Je crois, dit-elle... J'espère que, peut-être, plus tard, beaucoup plus tard, Lucy consentira à vous épouser; mais, pour le moment, elle m'a dit...

— Lady Fredy! M'épouser? Qu'est-ce que vous voulez dire? demande-t-il presque brutalement.

Il est très pâle, mais elle ne s'en étonne pas.

— Je veux dire simplement ce que je dis... Ne me regardez pas si durement, vous avez promis de ne pas vous fâcher. Au cours de notre conversation d'hier, j'ai compris que lady Fredy aime encore et malgré tout son mari. Mais la première peine passée, ajoute-t-elle vivement, car elle est navrée de l'état où elle le voit, elle oubliera... elle oubliera sûrement et vous pourrez tout doucement l'amener à vous épouser.

— C'est là votre rêve?

Il y a une telle expression de colère dans ses yeux, si doux à l'ordinaire, que Pam tressaille et se recule.

— C'est abominable, ce que vous faites là, dit-il.

Sa colère et l'amertume de ses paroles sont si disproportionnées avec l'offense — si offense il y a — qu'elle reste sans voix, absolument stupéfaite et presque aussi pâle que lui.

— Je ne comprends pas votre fureur, dit-elle enfin toute tremblante, je vous ai demandé si je pouvais parler franchement.

— Croyez-vous vraiment que j'aime...

— Oui... je l'ai cru... tout le monde autour de nous le croit.

— Tout le monde! Tout le monde sait-il ce que vous savez? Tout le monde sait-il que je vous aime? Et vous ne paraissez même pas comprendre que vous me faites injure!

— Vous êtes injuste! dit-elle, énervée jusqu'aux larmes.

Il fait un effort pour reprendre possession de soi. Mais il n'y put parvenir. Son exceptionnelle et courtoise patience l'a décidément abandonné et la colère le domine absolument.

— Si je vous ai demandé de m'épouser, il y a deux ans, dit-il, c'est parce que je vous aimais. Croyez-vous qu'on change d'amour comme on change d'appartement? De quoi êtes-vous donc faite pour n'avoir pas compris mon grand et patient amour? Et de quel prix sont vos sentiments pour que vous jugiez si mal les miens?...

Pam est exaspérée. Il n'a pas calculé ses paroles, sous l'empire de sa colère, elle ne calcule pas les siennes:

— Je vous en prie, Monsieur de Lensky, ne faites pas de mélodrame, je déteste les héros de roman! dit-elle avec une dignité hautaine qui eût comblé d'aise son grand-père.

Mais à peine a-t-elle prononcé ces paroles qu'elle les regrette. Le visage de Lensky est positivement décomposé, et sa pâleur s'est encore accentuée.

— Héros de roman! répète-t-il violemment, je devais m'y attendre!... Héros de roman! Ai-je fait du mélodrame quand vous avez rompu nos fiançailles sans une pensée pour moi? En ai-je fait davantage quand vous avez fui, sans même songer à calmer d'un mot mon inquiétude, sans me donner votre adresse!

Il a pris ses deux poignets et les serre si fort qu'elle doit se retenir de crier.

— Etais-je un héros de roman, poursuit-il, la voix entrecoupée, quand je suis venu à la villa Arcadie, « sur votre prière », jouer le rôle d'ami parce qu'il vous fallait un confident!... J'ai écouté tout ce qu'il vous a plu de me dire... et j'ai lu les lettres de cet homme! Vous aviez besoin d'une vieille femme pour bercer votre douleur, et je me suis abaissé jusqu'à accepter d'en jouer le rôle!

Pam se tait, elle croit un instant que son cœur a cessé de battre. Elle n'est plus irritée. Elle ne lui en veut pas. Elle est navrée, comme un enfant qui vient de casser un objet précieux et qui n'en comprend la valeur qu'en regardant les morceaux à terre.

Lensky s'est calmé dans cette violente explosion de sa colère. Il essuie son lorgnon d'une main encore tremblante, et lâchant les poignets, dit très bas :

— Je me suis oublié... je vous demande pardon.

C'est moi qui doit vous demander pardon, dit-elle, la voix éteinte et presque sans souffle... J'ai dû vous faire souffrir souvent, en effet... mais, sincèrement, je ne croyais pas que vous m'aimiez... je ne savais pas...

— Oui, vous ne saviez pas!... vous n'avez jamais su... parce que vous ne m'aimiez pas. Allez-vous-en maintenant, je vous en prie... Je resterai ici quelques instants et je rentrerai chez moi. Adieu.

Elle prend sa main.

— Vous ne voulez pas dire... pour toujours?

— Si. C'est la seule chose à faire... maintenant; rentrez chez vous... vous y retrouverez Pamy... Je vous en supplie, partez tout de suite.

— Adieu, dit-elle sans insister.

(A suivre.)

Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

POLITIQUE

Allemagne

Le président Ebert félicite Hoefer

BERLIN, 18. — Le président Ebert a envoyé une lettre au général Hœfer pour le remercier de son dévouement à la cause haute-silésienne. Il le loue d'être accouru au secours de ses compatriotes et d'avoir pris la direction d'une si noble défense.

« Le peuple de Haute-Silésie, écrit-il, vous sera éternellement reconnaissant de ce que vous avez fait pour lui. Vous avez délivré une population opprimée, victime des exactions les plus honteuses. L'Allemagne tout entière n'oubliera pas non plus votre geste désintéressé qui témoigne du plus fidèle amour de la patrie. »

Les jugements de Leipzig

BERLIN, 18. — M. Bernhardt analyse dans la « Gazette de Voss » le jugement prononcé à Leipzig contre les deux officiers allemands commandant le sous-marin qui torpilla le bateau-hôpital anglais. Le verdict condamnant les coupables à *quatre ans d'emprisonnement* est surtout motivé par le fait d'avoir torpillé les bateaux de sauvetage avec préméditation. Celui qui donne l'ordre de tirer est responsable du résultat du tir. Même si les deux officiers supposaient que le bateau servait au transport de troupes, leur faute n'est pas diminuée, l'objet principal du délit reste le même, le tir sur les bateaux de sauvetage existe. Dans le droit pénal allemand, il existe un paragraphe qui édicte une peine très sévère pour quiconque provoque avec préméditation la mort d'autrui. Le délit des deux officiers tombe sous le coup des articles du code.

M. Bernhardt, parlant de la fuite du commandant et de l'effort du lieutenant Boldt pour se soustraire à la justice, rappelle que les deux accusés trouvaient contraire à l'honneur de l'armée d'être mis en accusation sur la demande de l'Entente. M. Bernhardt déplore cet état d'esprit. « Il y a beaucoup de personnes en Allemagne qui croient qu'il est contraire à l'honneur de la patrie de répondre devant la justice de Leipzig sur les injonctions de l'Entente, mais l'Allemagne a tout intérêt à ce que les coupables de guerre soient recherchés, car il serait préjudiciable à l'honneur du pays qu'ils restent impunis. »

Iles britanniques

En Irlande

DUBLIN, 19 (Havas). — Les autorités militaires britanniques d'Irlande ont conclu avec les sinn-feiners un accord aux termes duquel toutes les restrictions imposées aux foires et aux marchés sont abrogées. De leur côté, les sinn-feiners ont invité tous les citoyens irlandais à aider à combler les tranchées, à enlever les obstacles mis sur les routes et à réparer les ponts, afin de faciliter l'accès des foires et des marchés.

Italie

Trop de susceptibilité

ROME, 18. — Les cercles politiques de Rome ont été fort émus de la cession d'un navire de guerre français à la Yougoslavie. Dans ses commentaires, la presse est unanime à déclarer que si la cession d'une grande unité de guerre française devait se confirmer, elle serait considérée comme un acte hostile à l'Italie.

L'opinion publique s'est cependant calmée en apprenant qu'il ne s'agit que d'un croiseur léger.

Russie

Incapacité de produire

Le journal bolchéviste « Isvestia », de Batoum, examinant longuement les relations économiques entre la Géorgie et la Russie soviétique, et affirmant que la Géorgie ne doit pas compter sur l'importation de céréales ou d'autres produits alimentaires de la Russie, dit notamment:

« Il est évident que le gouvernement des soviets ne dispose pas de provisions de produits qu'il pourrait exporter. D'autre part, tout ce qu'on recevra, comme taxe en nature, sera employé intégralement pour satisfaire aux besoins de la population ouvrière des grands centres industriels de la Russie. (Encore ne sait-on pas s'il y en aura assez.) L'exemple de Bakou est, à ce point de vue, bien caractéristique. Malgré toute l'importance de l'industrie pétrolifère, pour la fédération soviétique, la Russie des soviets ne peut pas assurer l'approvisionnement des ouvriers de Bakou.

» Les conclusions ne laissent pas de doutes. La Géorgie des soviets (comme d'ailleurs toutes les républiques transcaucasiennes) doit compter non pas sur la Russie des soviets, mais sur les marchés de l'Europe occidentale et des pays voisins d'Orient. »

Les commentaires sont superflus: il est évident que les promesses des dirigeants actuels de la Géorgie d'apporter les denrées de la Russie à la population géorgienne affamée n'étaient que des mensonges. Ces passages présentent en même temps le meilleur démenti des récentes affirmations de Krassyne concernant « les provisions inépuisables prêtes à l'exportation ».

„Deux ans d'assassinats"

M. Hermann Fernau écrit au « Journal de Genève »:

C'est sous ce titre sensationnel que M. E. I. Gumbel, membre de la Ligue Nouvelle Patrie, vient de publier une petite brochure (1) qui contient une caractéristique si aiguë de la nouvelle Allemagne qu'elle mérite certainement l'attention spéciale de l'étranger.

L'auteur de cette brochure établit en quelques pages le bilan de tous les assassinats politiques qui ont été commis en Allemagne depuis la révolution de novembre 1918; ayant soigneusement étudié les dossiers de toutes ces affaires, il nous dit comment les crimes furent commis et quels résultats les instructions judiciaires et procès entamés contre les assassins ont eus. C'est ainsi qu'il passe rapidement en revue les cas de Liebknecht, Luxemburg, Eisner, Osel, Jogisches, Landauer, Futran, Schottländer, Paasche, Sült, l'affaire des 29 matelots assassinés dans une rue de Berlin, l'affaire des 14 ouvriers assassinés à Thal, et tous les autres crimes politiques, commis tantôt par les soldats de Noske, tantôt par la république des conseils de Bavière, par les insurgés de la Ruhr, par les partisans du gouvernement Kapp ou par des fanatiques isolés.

Le professeur Nicolai, ayant écrit la préface de cette brochure, dit que des assassinats politiques sont malheureusement l'accompagnement inévitable de toute révolution. Par l'assassinat des représentants caractéristiques d'une idée politique ou sociale, les uns veulent arrêter la marche des événements, les autres, au contraire, la pousser plus loin. Les uns et les autres étant des criminels, ils méritent tous la même punition. Logiquement, les autorités gouvernementales et judiciaires de l'Allemagne auraient dû se placer au-dessus des passions politiques, c'est-à-dire sévir contre les assassins de la gauche. Or, la brochure du docteur Gumbel fournit malheureusement la preuve éclatante que les autorités judiciaires de la nouvelle Allemagne, sous l'œil bienveillant du gouvernement, ont étrangement favorisé messieurs les assassins de la droite, alors qu'ils ont traité les assassins de la gauche avec dureté. Voici quelques chiffres et précisions:

Depuis la révolution de novembre 1918 jusqu'à fin mars 1921, M. Gumbel, après étude consciencieuse des dossiers judiciaires, a constaté 329 assassinats politiques en Allemagne. La manière dont la plupart de ces crimes ont été manigancés est caractéristique de la lâcheté et de l'embarras de ceux qui les ont commis ou qui essayèrent de les justifier devant le public. Tantôt (comme dans les cas de Liebknecht et de Paasche) on dit que le délinquant avait voulu fuir et qu'en le poursuivant on l'a fusillé par mégarde; tantôt on déclare un accident mortel ou un suicide de l'accusé.

Ont été commis par les partisans de la droite: « accidents mortels », 184; fusillés arbitrairement, 73; « fusillés en fuite », 30; soi-disant loi martiale, 11; lynchés en prison, 6. — En tout, assassinats commis par les « nationalistes », 314.

Ont été commis par les partisans de la gauche: fusillés en représailles, 10; fusillés arbitrairement, 4; soi-disant loi martiale, 1. — En tout, assassinats commis par les « bolchévistes », 15.

Dans beaucoup de cas, on a pu trouver les assassins pour leur faire un procès. En contemplant les résultats, l'ensemble de ces procès, tout Allemand ayant le sentiment du droit (à quelque parti qu'il appartienne) doit rougir de honte. Car les 314 assassinats commis par les nationalistes ont été punis d'un total de 31 ans et trois mois de prison et d'une peine de forteresse à perpétuité, tandis que les 15 assassinats commis par les bolchévistes ont été punis de huit condamnations à mort, de 176 ans et dix mois de prison.

Presque tous les assassinats d'esprit réactionnaire sont restés sans sanction. Les six soldats assassins de Liebknecht furent tous acquittés; des deux assassins de Mme Luxemburg on laissa échapper l'un (moyennant un passeport fourni par le Auswärtige Amt) tandis que l'autre fut condamné à deux ans de prison (qu'il ne fit jamais). A peine l'assassin d'Eisner avait-il été condamné à mort que, déjà, sous les ovations de la foule, la peine fut commuée en prison de forteresse à perpétuité. La poursuite contre les deux assassins de Hans Paasche, parfaitement connus, a été arrêtée « faute de preuves ». Et ainsi de suite. Ou l'instruction ouverte reste sans résultat, ou l'on favorise secrètement la fuite de l'assassin, ou on renonce, dès le début, à ouvrir une instruction. Dans certains cas, on se résigna malgré tout à poursuivre les malfaiteurs, mais on les condamna à des peines ridicules. Ainsi le fameux lieutenant Marloh qui, le 11 mars 1919, fit fusiller 29 matelots dans la Französische Strasse à Berlin, ne fut condamné qu'à trois mois de forteresse, tandis que son co-accusé Penther fut acquitté et... quelque temps après nommé lieutenant. Dans le cas des 21 artisans catholiques qui, le 5 mai 1920, subirent à Munich un « accident mortel », les deux assassins furent condamnés à 14 ans de maison de correction.

Ainsi la brochure de M. Gumbel se présente comme une terrible accusation contre les autorités judiciaires de la République allemande. En la lisant on a le sentiment très net que presque tous les procès contre les assassins nationalistes furent des comédies et que nous autres démocrates et pacifistes allemands qui commettons le crime de prêcher la paix, la réconciliation entre peuples et classes, sommes des hors la loi qu'on peut injurier, brutaliser et assassiner sans crainte. M. Gumbel ne parle dans sa brochure que des assassinats accomplis; il laisse de côté les nombreux cas de perquisitions, injures, arrestations et brutalités dont furent victimes des pacifistes tels que Nicolai, Einstein, Gerlach, Fœrster, etc., et qui tous restèrent sans suites malgré les plaintes déposées. Dernièrement, le rédacteur d'une feuille nationaliste excita ouvertement dans un article de fond à l'assassinat d'hommes tels que Gerlach, Nicolai et autres membres de la Ligue Nouvelle Patrie. Cité devant les tribunaux, il ne fut condamné qu'à 1000 marks d'amende. Celui d'entre nous qui se serait permis de publier un article pareil en aurait sûrement récolté plusieurs années de prison!

Les événements de ces derniers temps confirment la thèse de M. Gumbel. Le gouvernement bavarois offre bien une prime pour l'arrestation de l'assassin du député Gareis, mais il reste introuvable et le bruit court dans le peuple qu'on n'a doublé la prime que lorsque l'assassin était déjà en sécurité à l'étranger.

Tous les fomentateurs du putsch Kapp sont toujours en liberté. La plupart d'entre eux ont été amnistiés et occupent des postes officiels (tel le professeur Meyer qui est toujours recteur de l'Université de Berlin). D'autre, comme M. von Jagow, qui restent accusés de haute-trahison, se moquent ouvertement du gouvernement du Reich en disant que les explications du ministre de la justice Schiffer sont fausses et que rien ne s'oppose à ce qu'on lui fasse son procès si toutefois on en a le courage. Même cas pour M. Ludendorff, qui jouit d'une liberté complète et d'une popularité grandissante dans le doux pays de Bavière.

Par contre, les instigateurs de la République de conseils à Munich ont été punis; Leviné, condamné à mort et fusillé, Axelrod, condamné à 15 ans de maison de correction, Landauer, lynché en prison sans procès, Mühsam, gratifié de 15 ans de forteresse, etc.

Ce parti pris en faveur de la réaction est un scandale judiciaire et une provocation ouverte contre le sentiment de justice du monde entier. (Voir aussi les procès de Leipzig contre les malfaiteurs de la guerre.) Peuple et gouvernement d'Allemagne ont beau être démocratiques, tant que les fonctions de la justice et de l'administration seront exercées par des gens qui, sous le manteau de l'immunité du juge, sabotent la République, la démocratie ne sera qu'un misérable vernis couvrant l'ancien régime.

La brochure de M. Gumbel est si consciencieusement établie que les autorités compromises par elle feront tout leur possible pour l'étouffer dans le silence. C'est pourquoi j'en parle.

Hermann FERNAU.

(1) « Zwei Jahre Mord », von E. I. Gumbel. Préface par le prof. Nicolai. Verlag Neues Vaterland. Berlin W. 62.

ETRANGER

A 10,300 mètres. — L'aviateur Kirch raconte dans le « Petit Journal », comment il atteignit l'altitude de 10,300 mètres:

La montée fut extrêmement rapide; j'étais à 6000 mètres en 14 minutes, à 8000 mètres en 27 minutes et à 9000 mètres en 38 minutes. Je respirai de l'oxygène à dose très faible à partir de 5000 mètres et j'accentuai la dose progressivement. J'atteignis les 10,000 mètres en 1 heure 15 minutes environ.

A cette altitude, j'eus un premier malaise et je fis une curieuse remarque, d'une portée scientifique certaine: déplaçant ma tête de droite à gauche, pour voir en dehors de la carlingue, je ne pus, à un moment donné, la ramener, mes muscles n'agissaient plus; je fus un instant inquiet. Instinctivement, j'ouvris ma bouteille d'oxygène de secours et je respirai à très forte dose; je sentis le bien-être immédiatement et pus ramener ma tête.

Dès lors, la montée se faisait lentement; j'étais entouré d'une sorte de lumière tamisée et, malgré tout, j'avais l'intuition de me rapprocher du soleil, et, malgré les dispositions prises j'avais très froid, car mon thermomètre marquait 55 degrés au-dessous de zéro. J'atteignis successivement 10,100 mètres, 10,300 mètres environ. Mais, à cet instant, mon moteur s'arrêta et mon hélice se mit en croix; j'avais épuisé mon essence.

Je descendis en spirales vertigineuses et rapides jusqu'à 8000 mètres, puis ma descente se ralentit un peu, se transformant peu à peu en plané normal.

L'aviateur termine en disant qu'il va recommencer sa tentative et qu'il essaiera d'atterrir à son point de départ, mais il croit pouvoir dire que, dans les circonstances actuelles, c'est presque matériellement impossible.

Nécrologie. — La France perd un de ses meilleurs conducteurs militaires d'homme en la personne du général de Maud'huy, qui vient de mourir, âgé de 64 ans. Il était né à Metz, le 17 février 1857. Ancien élève de Saint-Cyr, il avait poursuivi une carrière militaire normale et possédait le grade de général de division quand éclata la guerre.

Il fut nommé alors au commandement du VIIIe corps, qui opéra en Lorraine, dans les rangs de l'armée de Castelnau, et qui s'empara de Sarrebourg en 1914. Appelé peu après au G. Q. G., il fut nommé par la suite au commandement de la IIe armée, qui opéra dans les Vosges, commandement qu'il garda pendant la majeure partie de la guerre. A l'armistice, il exerçait les fonctions d'inspecteur général des camps d'instruction des troupes de l'avant. Il fut nommé, de suite après l'armistice, gouverneur militaire de Metz. Il fut le premier gouverneur français.

Les régions dévastées. — Du « Journal de Genève »:

Nous recevons communication d'une intéressante brochure dans laquelle M. Baclé, actuellement président de la grande Société française d'encouragement pour l'industrie nationale fondée en 1801 par Napoléon Bonaparte, alors premier consul, a exposé, en les résumant, les dégâts et dévastations systématiques dont les usines métallurgiques françaises situées dans la région envahie ont été l'objet de la part des autorités allemandes pendant l'occupation militaire.

La plupart des usines dévastées ne se sont jamais trouvées sur le front de bataille dont elles étaient éloignées le plus souvent de 50 kilomètres au moins; elles ont été pillées, puis détruites, par application des décisions administratives froidement délibérées et méthodiquement exécutées en dehors de l'entraînement du combat.

Ces dévastations ont formé autant d'opérations poursuivies d'après un plan préconçu, exécuté suivant un processus uniforme que nous retrouvons toujours identique à lui-même dans toutes les usines considérées.

Nous avons tenu à signaler la brochure de M. Baclé, dans laquelle nos lecteurs trouveront toutes les précisions désirables illustrées par de nombreuses vues photographiques qui leur permettront de se faire une idée de l'immensité du désastre et de l'importance incalculable des pertes éprouvées.

Divorce-express. — M. Horridge est un magistrat anglais qui s'est signalé à l'attention publique par la promptitude avec laquelle il « divorce » les gens.

En neuf jours, il examina la bagatelle de 350 cas et généralement en s'accordant à reconnaître que vingt minutes lui suffisaient pour prononcer la séparation entre deux époux d'humeur incompatible. Mais, samedi, il battit tous ses propres records en expédiant dans la journée 54 affaires de divorce, dont une en moins de huit minutes.

SUISSE

BERNE. — A l'occasion d'une visite que la Musique tessinoise, de Neuchâtel, a faite, dimanche, à la section Pro-Ticino, de Berne, M. Antoine Crivelli, député au Grand Conseil de Neuchâtel, a prononcé une vibrante allocution devant le Palais fédéral, en affirmant que tous les Tessinois sont fortement attachés à la Suisse. M. Motta, conseiller fédéral, a répondu à M. Crivelli.

— On écrit au « Démocrate »:

Dernièrement, par un beau matin, les murs de Berne étaient placardés d'une invitation flamboyante à tous les « penseurs »: ils devaient se rendre à une assemblée où un grand orateur communiste les instruirait sur la nécessité de tourner le dos à l'église protestante, juive, catholique, quelle qu'elle soit... Et cet orateur était un pasteur de Bâle. Il n'eut point de succès. Mais le plus beau de l'affaire, c'est que le communiste qui parla était un communiste quelconque qui n'avait rien de commun avec le pasteur de Bâle... dont il avait pris le nom et la qualité pour attirer son monde! Le « nom commun » est donc à leur programme aussi!

— Les éleveurs de la race Simmenthal, qui jusqu'à aujourd'hui, vivaient dans la plus belle harmonie, s'injurient et se prennent aux cheveux depuis quelque temps, depuis le jour où ceux de l'Oberland ont déclaré vouloir vendre leur bétail à Thoune et non plus à Ostermundigen. Ils ont donc organisé une foire de bêtes de race pour les 26 au 30 août, tout juste pour concurrencer celle d'Ostermundigen. Le 15 juillet dernier, le comité de la Fédération des éleveurs a protesté avec énergie contre les sécessionnistes de Thoune et environs. Mais ceux-ci ne se laissent pas émouvoir et envoient partout leurs invitations à assister à la foire. On verra ce qui sortira de cette querelle... d'étable.

— Le Conseil fédéral a alloué au canton de Berne 33 un tier % des frais de la correction de la Suze, commune de Courtelary (devis 206,000 fr., maximum 68,667 fr.).

— Une commune peu avantagée au point de vue de l'eau potable, c'est la Ferrière.

A-t-on su que pendant cinq semaines ce printemps, La Ferrière n'a vécu que de l'eau qui lui était amenée par le train? Grâce à la sécheresse, toutes les citernes étaient vides et il n'existe aucune source sur le territoire communal. L'achat de l'eau nécessaire a été une lourde charge non seulement pour les intéressés eux-mêmes, mais aussi pour la commune qui a dû faire sa part des frais. C'est la catastrophe du 16 mai, la formidable averse de grêle relatée en son temps qui a mis fin à cette épreuve du manque d'eau. Un mal guérissant un autre mal!

BALE-VILLE. — Six nouveaux cas de petite vérole ont été signalés à Bâle la semaine dernière dans le quartier nord-ouest de la ville.

— Un commis de chancellerie de la police des constructions a été emprisonné au Lehnhof pour détournements. On parle d'une somme de 20,000 francs.

SOLEURE. — Voulant traverser l'Aar à la nage, à Gretzenbach (près d'Olten), M. Gustave Schenker, 23 ans, a été emporté par le courant et s'est noyé.

GRISONS. — Dimanche a eu lieu à Maloja une assemblée de représentants de toutes les communes de la vallée de Bergell et de la Haute-Engadine, qui s'est occupée de la question de l'ouverture de la route Chiavenna-St-Moritz à la circulation automobile. Le projet a été approuvé à l'unanimité. Tout sera fait pour activer sa réalisation. La votation dans les communes aura lieu encore dans le courant de cette semaine, dimanche au plus tard.

TESSIN. — A Lugano, la police a arrêté vendredi trois dangereux bandits italiens, les frères Scarelli et Al. Arrigoris. Ils étaient recherchés particulièrement par la police de Florence. Ces trois brigands étaient à la tête d'une organisation italienne qui groupa jusqu'à 300 bandits. Tous les genres de délits leur sont imputés: brigandage, vols, assassinats, etc.

FRIBOURG. — Au Gros-Merlaz, au-dessus de Grandvillard, un touriste a fait une chute dans laquelle il s'est rompu le poignet et blessé à la tête.

Concurrence et monopoles

Dans son No 173, du vendredi 24 juin 1921, la « Tribune de Lausanne » a publié un article « concurrence et monopoles » duquel il résultait que M. Kæppeli, directeur de l'office fédéral de l'alimentation, pour soutenir les monopoles, attaque le commerce privé et l'accuse de prélever sur le consommateur des bénéfices excessifs.

De toutes parts, en Suisse, s'élèvent des protestations contre les procédés du département fédéral de l'économie publique et de l'office fédéral de l'alimentation. Pour justifier les monopoles qui subsistent encore MM. Schulthess et Kæppeli en sont réduits à accuser les commerçants détaillants d'enrayer la baisse et de prélever sur le consommateur des bénéfices exagérés. Chaque fois que la question est à l'ordre du jour des Chambres fédérales, il est démontré par des chiffres que nous contestons, que les monopoles font le bonheur du peuple suisse et que le consommateur est victime des détaillants. Pour ne pas avoir protesté jusqu'à maintenant, il serait ridicule de laisser s'accréditer une telle légende. Nous en avons assez des accusations lancées de Berne contre les détaillants et, par quelques exemples, nous allons rapidement démontrer qu'au contraire il faut savoir gré aux détaillants des sacrifices qu'ils ont consentis, alors que la Confédération continue à maintenir, tout au moins partiellement, la cherté de la vie par ses monopoles, que nous allons tout d'abord passer en revue.

Chaque boulanger démontrera que si nous n'avions pas un monopole d'importation, d'achat et de vente des grains, on pourrait obtenir des blés étrangers à environ 46 fr. les 100 kg, franco frontière suisse. La Confédération paie le blé indigène au prix moyen de 60 fr. Sans ce monopole des grains notre population paierait le pain 20 c. de moins par kg; il obtiendrait en outre du pain de meilleure qualité si les restrictions concernant la meunerie étaient levées.

Les barons du fromage, dont le privilège d'achat et de vente n'a pas encore été supprimé, ont réalisé des bénéfices exagérés, au détriment du consommateur et du producteur. C'est ainsi que pour l'exercice écoulé, cette fameuse organisation achetait au prix moyen de 3 fr. 77 le kg de fromage qui était vendu aux commerçants à raison de 4 fr. 30, 4 fr. 35 et 4 fr. 45 suivant qualité; ce fromage était vendu au consommateur à raison de 5 fr. et 5 fr. 20 le kg alors qu'il était exporté par les barons du fromage, à raison de 6 fr. 50 le kg. Ceux-ci s'arrogeraient une commission de 38 %, plus les frais de locations de caves, alors que le marchand de fromage au détail n'a qu'un bénéfice brut de 11 à 13 %. Supprimons les barons du fromage et nous pourrons payer cet aliment au moins 50 c. meilleur marché le kilo.

Sous prétexte de liquider les engagements en cours, le monopole du sucre a été maintenu et nous payons en moyenne 1 fr. 50, 1 fr. 80 le sucre qu'on peut acheter franco frontière 90 c. et 1 fr. Malgré les publications de la suppession prochaine de ce monopole, nous apprenons que de nouveaux achats ont été faits aux Indes néerlandaises par l'office fédéral de l'alimentation, ce qui laisse entrevoir que les ménagères pourront attendre encore longtemps avant d'avoir du sucre à bon marché pour leurs confitures.

Le commerce privé pourrait obtenir en Suisse de la benzine à 45-50 c. le litre alors que par le monopole fédéral elle revient aujourd'hui à 1 fr. le litre en moyenne.

Si l'on ajoute à ces divers monopoles l'augmentation des droits de douane lesquels sont d'environ 20 millions de francs pour les produits alimentaires, il est facile de se rendre compte d'où provient le renchérissement et qui entrave la baisse. Ce ne sont pas les commerçants détaillants, car la baisse des prix dans le commerce de détail des denrées alimentaires, des textiles, chaussures, etc. atteint actuellement une réduction générale qui varie du 30 au 40 % sur les prix de l'hiver 1919-1920. Cette réduction ne provient pas d'achats contractés à des prix inférieurs mais bien de sacrifices consentis en vue de favoriser la baisse. Depuis l'automne dernier les détaillants ont vendu leurs marchandises non seulement sans aucun bénéfice, mais plus généralement à perte. Malheureusement ils n'ont pas été suivis dans ce mouvement de baisse par les fabricants et nous pourrions citer de nombreux cas où les détaillants devaient se réapprovisionner à 20 et 30 % plus cher que ce qu'ils avaient vendu.

Dans les denrées alimentaires, sur les prix de l'hiver 1919-20 et l'époque actuelle nous constatons les réductions suivantes: riz 1 fr. 60 à 1 fr.; pois secs 2 fr. 50 à 1 fr. 30; lentilles 2 fr. 40 à 1 fr. 30; café vert 4 fr. à 2 fr.; thé 12 fr. à 5 fr.; graisse de coco 4 fr. 50 à 2 fr.; saindoux 5-6 fr. à 2 fr. 50-3 fr. (le saindoux de porc se vend de 3 fr. 50 à 4 fr.); savon de Marseille de 3 fr. à 80 et 90 c.

Les marchands de chaussures ont liquidé leurs stocks au prix de lourdes pertes alors que les fabricants n'en étaient qu'à envisager une baisse et déclaraient qu'ils étaient dans l'impossibilité de suivre les détaillants dans le mouvement de baisse, beaucoup trop accentué à leur avis.

Dans les textiles, nous remarquons que les fabricants ont retardé la baisse le plus possible en ne consentant que des réductions insignifiantes. L'inpossibilité d'exporter, le chômage les ont contraints à céder, c'est pourquoi nous constatons la baisse qui est du 30 % environ dans les articles de soieries, lingerie, bonneterie, lainages, draperies. Cette réduction atteint le 40 % dans la confection pour dames ce qui est aussi le cas dans certains genres de confections de qualité ordinaire pour hommes. Ces réductions sont consenties sur les anciens stocks que les négociants vendent à perte. Les tissus de laine, de provenance anglaise n'ont baisse que de quelques shellings compensés par le renchérissement de la main-d'œuvre.

Dans son article, la « Tribune de Lausanne » mentionnait que M. Kaeppeli doit connaître son affaire et quelle que soit son ardeur à faire l'éloge des monopoles aux dépens du commerce privé il n'oserait pas avancer, en plein Conseil national, des chiffres de fantaisie. Nous avons eu la curiosité de connaître les chiffres de M. Kaeppeli, aussi nous lui avons lui avons écrit de bien vouloir nous communiquer le résumé de ses déclarations et les chiffres indiqués au Conseil national. M. Kaeppeli nous répond sans donner de précisions et déclare qu'il ne possède pas le manuscrit de son exposé, ce qui laisse supposer qu'il a cité, de mémoire, des chiffres qu'il n'est pas en mesure de justifier.

M. Kaeppeli nous écrit avoir remarqué « que » les échanges de bien (? !) étaient souvent fort » mal organisés au point de vue économique. » Il y aurait de nombreux cas où un commerce » qui pourrait suffire pour une personne en oc» cupe 2,3 et même plus, qui n'ont en consé» quence qu'une vente insignifiante et qui sou» vent malgré une marge élevée arrivent à pei» ne à exister De cette manière la libre con» currence ne conduit pas toujours à la diminu» tion de prix attendue, mais au contraire abou» tit à des conventions de prix et autres arran» gements qui enrayent ses effets. » M. Kaeppeli nous paraît confondre totalement le commerce avec le fonctionnarisme de l'administration. Nous n'avons jamais vu de commerçant occuper davantage de personnel que cela n'était nécessaire et de ce fait augmenter le prix de vente de la marchandise pour compenser ce surcroît de dépenses. C'est une pratique qui nous paraît admise dans l'administration fédérale, où l'on a l'habitude d'augmenter les tarifs des chemins de fer, postes, douanes, monopoles, etc. pour couvrir les déficits, les augmentations de personnel et de traitement. Les commerçants seraient très heureux s'ils pouvaient suivre ce principe.

Il est temps qu'on finisse de nous faire prendre des vessies pour des lanternes et que l'on cherche à tromper la population en faisant supposer que ce sont les commerçants qui prélèvent des bénéfices exagérés et enrayent la baisse. Il suffirait que Berne décide la suppression de tous les monopoles, les avantages concédés à des groupements, abolisse les restrictions et supprime certaines augmentations trop excessives du tarif douanier, pour que la solution de la crise intervienne à bref délai. Alors la libre concurrence pourra reprendre ses droits et le marché normal se rétablira de lui-même.

Fédération romande
des classes moyennes du commerce
Lausanne

AVIS TARDIFS

Monsieur et Madame André BOVET ont l'honneur d'annoncer la naissance de leur fils

JACQUES

Evole 5, le 18 juillet 1921.

Les électeurs qui n'ont pas été atteints par les collecteurs de signatures en faveur de

l'initiative populaire pour l'option locale

sont informés qu'une liste est déposée pendant quelques jours encore à la librairie Attinger, rue Saint-Honoré et place Numa-Droz.

On vendra **Jeudi** sur la place du Marché, près de la fontaine, **poissons blancs à 50 c.** la livre, **Cabillaud à 80 c.** la livre, **Bondelles vidées** à fr. **1.80** la livre.

Changements d'adresses

Villégiatures, bains, etc.

Le prix du transport des journaux ayant doublé depuis le 1er juillet 1921, toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la finance de 1 fr. (aller et retour).

Administration de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL.

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

14. Claudine-Josette, à Albert-Léon Ardizio, gypseur, et à Madeleine-Marie née Pizzera.
Angelo-André, à Angelo Facchinetti, mineur, et à Joséphine-Henriette née Malbot.
17. Jean-Pierre-Marcel, à Jean-Albert Reber, bûcheron, et à Cécile-Irène née Luthy.

Décès

18. Max Aeschbacher, commis, né le 24 juillet 1897.

Partie financière et commerciale

Bourse de Neuchâtel, du mardi 19 juillet 1921

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. | *o* = offre.

Actions		*Obligations*	
Banq. Nationale.	—.—	Etat de Neuc. 5%	84.— *d*
Soc. de Banque s.	536.50*m*	» » 4%	75.— *d*
Crédit suisse . .	526.50*m*	» » 3½	62.— *d*
Dubied	—.—	Com. d. Neuc. 5%	75.— *d*
Crédit foncier . .	360.— *d*	» » 4%	66.50 *d*
La Neuchâteloise.	—.—	» » 3½	61.—
Câb. él. Cortaill.	975.—	Ch.-d.-Fonds 5%	—.—
» » Lyon. .	—.—	» 4%	—.—
Etab. Perrenoud.	—.—	» 3½	—.—
Papet. Serrières.	—.—	Locle . . . 5%	—.—
Tram. Neuc. ord.	—.—	» . . . 4%	—.—
» » priv.	—.—	» . . . 3½	—.—
Neuch.-Chaum.	—.—	Créd. f. Neuc. 4%	77.50*m*
Immeub. Chaton.	—.—	Pap. Serrièr. 6%	—.—
» Sandoz-Trav.	—.—	Tram. Neuc. 4%	65.— *d*
» Salle d. Conf.	—.—	S. e. P. Girod 6%	—.—
» Salle d. Conc.	200.— *o*	Pât. b. Doux 4½	—.—
Soc. él. P. Girod.	—.—	Bras. Cardinal .	—.—
Pâte bois Doux .	1800.— *o*		

Taux d'escompte: Banq. Nat. 4½%. Banq. Cant. 4½%

Bourse de Genève, du 19 juillet 1921

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. | *o* = offre.

Actions			
Banq. Nat. Suisse	435.— *d*	4½ Fed. VI emp.	—.—
Soc. de banq. s.	536.—*m*	4½ » VII »	—.—
Comp. d'Escom.	502.—	5% » VIII »	440.— *d*
Crédit suisse . .	525.—	5% » IX »	500.— *d*
Union fin. genev.	217.50*m*	3½ Ch. fed. A. K.	679.50
Ind. genev. d. gaz	170.—*m*	3% Différé. . .	311.—
Gaz Marseille. .	190.—*m*	3% Genev.-lots.	88.75
Fco-Suisse élect.	112.— *d*	4% Genev. 1899.	—.—
Electro Girod. .	215.—*m*	Japontab. lles 4½	101.—
Mines Bor privil.	245.— *o*	Serbe 4% . . .	85.— *o*
» » ordin.	252.50*m*	V. Genè. 1919, 5%	—.—
Gaisa, parts . .	355.—*m*	4% Lausanne .	—.—
Chocol. P.-C.-K.	214.50	Chem. Fco-Suisse	—.—
Nestlé	597.50	Jura-Simp. 3½%	320.50
Caoutch. S. fin. .	40.— *d*	Lombar. anc. 3%	23.—
Sipel	43.— *d*	Cr. f. Vaud. 5%	—.—
Centr. charb. ord.	483.— *d*	S. fin. Fr.-Sui. 4%	335.—
» » priv.	—.—	Bq. hyp. Suèd. 4%	305.— *d*
Obligations		C. foncégyp. 1903	—.—
5% Fed., II emp.	—.—	» » 1911	189.—
4½ » IV »	—.—	» Stok. 4%	—.—
4½ » V »	—.—	Fco-S. élec. 4%	246.—
		Totisch. hong. 4½	200.— *o*
		Bolivia Ry . .	196.—

Le Dollar continue à monter (2½ c.), le reste baisse, surtout Allemagne, Italie et Scandinaves. Bourse ferme: l'argent cherche des placements favorables; il n'y a que quelques offres importantes. Les actions sont en général fermes. Sur 18 cotées, 7 en hausse, 1 en baisse. On reprend sur les Chocolats, Nestlé, Mexicaines, Tono offert en clôture.

Chronique fédérale

(De notre correspondant de Berne.)

Mardi dernier, avec des larmes dans la voix et des trémolos (pourquoi, au fait, pas des « tremoli »?) à l'orchestre, on annonçait que le Conseil fédéral avait tenu sa dernière séance plénière et que ces messieurs allaient se disperser sur toute la surface de la planète.

Mais le vendredi suivant, les sept sages étaient encore à leur poste. Et voici que ce matin, ils étaient de nouveau là, tous les sept.

Après la séance, M. Schulthess, infatigable, a reçu la visite de M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, qui venait lui raconter son voyage en Lettonie, Esthonie et autres pays septentrionaux et nouveaux.

Après quoi, nous imaginons qu'il a pris, à destination de Zermatt, un des confortables carrosses de son collègue Haab.

M. Scheurer, installé dans la « Directe », partait l'après-midi pour Champion.

Quant à M. Motta, tout porte à croire qu'il attend, pour partir, la fin des négociations concernant les zones.

Ces négociations, soit dit en passant, ne vont pas fort, car, d'un côté comme de l'autre, on joue serré et on ne veut pas montrer les cartes qui portent le mot magique de « concessions ». La Suisse s'est déclarée prête à la concession suprême, l'acceptation du cordon douanier à la frontière. On s'attend à voir la France accorder de sérieux avantages économiques en échange de cette concession. Pour le moment, les délégués marchandent. Et les émissaires d'un des partis zoniens qui se sont rendus à Berne pour parler avec la délégation française ne facilitent pas précisément l'heureuse conclusion des pourparlers. Mais enfin, tant qu'on discute encore, c'est que tout espoir n'est pas perdu. Les délégués semblent décidés à terminer samedi.

Pendant que l'on discute sur les zones au Palais, le conseiller national Schirmer, au Casino, harangue les foules émerveillées pour leur dépeindre les bienfaits des restrictions, créées non point dans le but de protéger quelques industriels, mais dans celui de sauver d'une mort certaine toute notre industrie nationale. Il paraît qu'une douzaine d'orateurs se sont inscrits pour répondre à M. Schirmer. Mais à l'heure où j'écris ces lignes, cette contre-offensive ne s'est pas encore déclenchée.

Toutes ces digressions risquent de nous faire oublier notre tournée au Conseil fédéral, ce qui serait grand dommage puisque cette séance est irrévocablement la dernière de la saison.

Le bilan est bref:

Quelques nouvelles restrictions (dont détail ci-après), quelques nouvelles abrogations d'ordonnances militaires et financières datant des pleins pouvoirs; la nomination de M. Edmond Schulthess aux fonctions de délégué du Conseil fédéral au congrès international des coopératives, à Bâle, les 24 et 25 août; autorisation à la Société électrique du nord-est suisse d'exporter jusqu'en septembre 6000 kilowatts de force électrique; nomination au congrès antialcoolique de Lausanne (22 août) de MM. Ming, conseiller national, Porchet, conseiller d'Etat vaudois, Carrière, directeur de l'Office sanitaire fédéral, Milliet, directeur de la régie de l'alcool (eh oui, parfaitement!); nomination, enfin, du professeur de Quervain, sous-directeur de l'Office météorologique, au congrès international (Londres, 10 septembre) de télégraphie météorologique.

Soit dit en passant, le Dr de Quervain est aussi désigné par l'Aéro-Club suisse comme pilote suppléant pour la coupe Gordon-Bennett des ballons, qui aura lieu cette année en partant de Bruxelles, le 18 septembre.

Dans chaque séance, le Conseil fédéral procède à des nominations de délégués. Mais n'est-il pas curieux qu'il ne songe jamais à votre correspondant, qui pourtant s'est toujours efforcé d'être son ardent thuriféraire. Ah! l'ingratitude des Républiques! R. E.

RÉGION DES LACS

Neuveville (corr.). — Lundi soir notre vaillante société de gymnastique, hommes, est rentrée de la fête bernoise à Langenthal avec une 12me couronne laurier sur 70 sociétés concourant dans la 6me catégorie et une couronne laurier individuelle délivrée à M. Armand Rossel. Une chaleureuse réception lui fut faite à la gare par la dévouée société de musique la Lyre, et les représentants des sociétés locales avec leurs bannières. Après les félicitations d'usage et la distribution des vins d'honneur dans les coupes tenues par les demoiselles gymnastes, le cortège s'est formé et a parcouru la ville pour se rendre au local de la société où une soirée familière fut rapidement organisée.

CANTON

Marché cantonal du travail. — Le rapport de l'office cantonal du travail pour la période du 4 au 16 juillet accuse 7944 chômeurs totaux, soit 5583 hommes et 2361 femmes. 5366 chômeurs retirent des secours. 48 places vacantes ont été annoncées durant cette période.

2708 chômeurs et chômeuses sont occupés à des travaux dits de chômage. Des cours de lingerie et d'économie domestique ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Ils sont suivis par 65 chômeuses.

Le chômage partiel donne les chiffres suivants :

Industrie chocolatière 162 personnes; industrie des confections 29; arts graphiques 10; industrie des allumettes 35; industrie métallurgique 966; industrie des moteurs 15; industrie horlogère et branches annexes 5778. Soit, au total, 6995 personnes, dont 4657 hommes et 2338 femmes.

Régional du Val-de-Ruz. — Lundi, sous la présidence du vice-président du conseil d'administration, M. Constant Sandoz, à Dombresson, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires du chemin de fer régional du Val-de-Ruz.

Les recettes d'exploitation ont atteint 161,206 francs 69 pour un total de dépenses chiffrant par 158,898 fr. 77, laissant ainsi un excédent de recettes de 2307 fr. 92. Si à cette somme on ajoute le solde actif au 31 décembre 1919, 4449 francs 74, et le produit des valeurs et créances, 7189 fr. 35, on obtient comme montant du compte de profits et pertes 13,947 fr. 01. Le résultat de l'exercice autorise ainsi le versement légal au fonds de renouvellement, 7296 fr. 50, le solde, 6650 fr. 96, sera porté à compte nouveau, en prévision du déficit de 1921 qui s'annonce d'ores et déjà comme très élevé en raison de la situation économique et de la stagnation des affaires.

La Brévine. — Lundi, à 19 heures, la ferme du Moulinet, près de la Brévine, propriété de la commune du Locle, est devenue la proie des flammes. Le bâtiment, assuré 11,000 fr., est complètement détruit et l'on ignore la cause de l'incendie.

La Chaux-de-Fonds. — A l'étalage d'un marchand qui, sur la Place du Marché, avait pris résidence temporaire, des rubans attiraient le regard envieux des coquettes. L'une même, dont la tentation était extrême, glissa subrepticement tout un rouleau au fond de son panier, sous un duvet de laitue. Mais la malheureuse ne s'était pas aperçue que l'extrémité de presque tous les rubans était déroulée et maintenue par une épingle à une ficelle suspendue au-dessus de l'étalage. Aussi, lorsqu'elle s'éloigna, tout un nuage soyeux et bigarré était à sa suite. La pauvrette en fut pour remettre à sa place, sous l'œil narquois des curieux, le beau ruban rose tant désiré.

Les Brenets. — Dans la dernière assemblée du Conseil général il est donné lecture du rapport du Conseil communal sur une demande de crédit de 50,000 fr. pour travaux de chômage. A fin juin, dit ce rapport, les débours provoqués par la crise industrielle s'élevaient pour notre commune à 18,600 fr. La construction du chemin de la Combe-à-l'Ours est devisée à 16,000 fr. Sur la somme demandée, il ne resterait donc plus que 15,000 fr. pour travaux futurs. Parmi ces derniers, la réfection de plusieurs chemins, tant au village qu'aux environs, sera envisagée tout d'abord. Les chômeurs auront également un vaste champ d'activité si les travaux d'adduction d'eau peuvent être poursuivis. La question de la construction d'un canal-égout allant jusqu'au Doubs pourrait également être reprise. Le crédit est voté sans opposition.

La commission des eaux présente un rapport sur son activité, duquel il ressort que suivant analyse par le laboratoire cantonal, une seule des sources des Goudebas est potable, celle aboutissant à la fontaine. Les travaux seront poussés afin de capter les deux autres avant leur arrivée dans le marais. Comme il est possible en définitive que ces sources ne soient que l'aboutissement de fuites du Bied, la commission est invitée à faire colorer les eaux du ruisseau, soit au Col-des-Roches, soit à la Rançonnière.

Une motion du groupe socialiste demandant que les élections au Conseil général aient lieu sous le régime de la proportionnelle est prise en considération à l'unanimité et transmise au Conseil communal.

NEUCHATEL

Service des eaux. — Par suite d'une rupture de la conduite principale de la ville au raccordement de la nouvelle route des Parcs avec la bifurcation des routes de Peseux et de Vauseyon, certains quartiers ont manqué d'eau dans la journée d'hier. Les réparations, qui ont duré de 3 heures du matin à 9 h. du soir, sont entièrement terminées. Voilà un accident qui aurait bien pu se produire en un temps meilleur, puisque beaucoup d'eau a été perdue et que le réservoir du Chanet a été presque complètement vidé.

Noyade. — Hier soir, à 8 h. 40, un jeune homme de la ville eut l'imprudence de se baigner aux Saars peu après avoir soupé et fut frappé d'une congestion. On le ramena au bord où un médecin appelé sur place pratiqua la respiration artificielle au moyen de l'appareil ad hoc, mais malgré tous ses efforts ne réussit pas à ramener le malheureux à la vie.

Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière qu'on recommandera de ne pas se baigner avant que les repas ne soient digérés. Recommandons-le une fois de plus dans l'espoir que ce sera utile.

Brigandage imaginaire. — On se rappelle l'agression dont aurait été victime, à la rue de la Côte, un jeune employé de tram, dans la nuit de dimanche à lundi. Il ressort de l'enquête faite par la police de sûreté que tout s'est passé dans l'imagination du héros, qui a inventé cette histoire pour chercher à se couvrir d'une perte de 25 fr. qu'il avait constatée dans sa recette.

La population du quartier, que ce coup monté avait, à juste titre, épouvantée, peut donc se rassurer.

Cambriolage. — Dans la journée de dimanche, des individus ont pénétré dans les locaux de la pharmacie Bourgeois à la rue de l'Hôpital et se sont emparés d'une somme de 450 fr.

Pavillon de musique. — Programme du concert que donnera ce soir la Fanfare de la Croix Bleue, au Jardin anglais :

1. L'Europe sous les armes, A. Ney; 2. Barcarole sur l'opéra d'« Orbéron », Kéber; 3. Finale du 3me acte de « Rienzi », Wagner; 4. Romance sur l'opéra « Vöguelen », Zellner; 5. Fantaisie de concert, A. Miéville; 6. Menuet de la symphonie militaire, Haydn; 7. Marche de Parade, Mendelssohn.

Conseil général de la Commune

Séance du 19 juillet

La diagonale Parcs-Maujobia. — La commission propose le renvoi de ce projet pour étude complémentaire et l'exécution des travaux qu'elle recommande pour occuper les chômeurs.

Sont opposés au renvoi, MM. Martenet, de Rutté, Doutrebande, directeur des travaux publics, Wildhaber, Wenger, conseiller communal, et Porchat, président du Conseil communal.

Y sont favorables, MM. Meystre, Studer, Wavre, Krebs (qui présente un projet autorisant le Conseil communal à faire exécuter certains travaux), Châble et Richème.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 17 voix contre 14.

Impôt communal. — On connaît les propositions de la majorité de la commission. La minorité (MM. Quinche, Spinner et, pour la fortune seulement, A. Guinchard) propose une échelle plus onéreuse pour les grands contribuables et moins pour les petits.

M. Godet constate que le projet de la minorité n'est pas aussi favorable à la solidarité qu'on veut bien le dire.

M. Bourquin estime que le projet du Conseil communal et de la majorité est plus conforme à l'équité. Il est progressif.

M. Wavre n'est pas partisan de l'impôt progressif, qui peut devenir une source d'injustice; mais, étant donné que ce principe est devenu légal, il se rallie au projet de la majorité. Il critique le projet Spinner et Guinchard qui frappe déjà durement une fortune de 100,000 francs.

M. Spinner fait remarquer que pour rapporter ce qu'on en attend, l'impôt doit être lourd pour les contribuables opulents. Il faut 1 million 300,000 francs pour amortir les dépenses de ces dernières années. Celui qui a 100,000 francs a hérité ou les a gagnés : dans l'un ou l'autre cas, il peut payer. Il y a des gens qui n'ont rien. Quant au grand contribuable, s'il verse à l'impôt 16,000 fr. et qu'il lui en reste 34,000 à dépenser, il n'est pas bien malheureux. D'autre part, demander 81 francs à un homme qui gagne 16 fr. par jour, c'est le faire payer trop.

M. A. Guinchard, partisan de l'impôt progressif, s'est rallié au projet de la majorité parce que celui-ci tient compte des petites ressources. Il s'en détache pour la fortune parce que le dit projet ne ménage pas assez les petites fortunes et que celui de la minorité aura un rendement plus fort de 25,000 francs.

M. Reutter, directeur des finances, déclare équitable de faire participer tout le monde, suivant ses moyens, aux charges publiques. C'est ce que réaliserait le projet du Conseil communal et de la majorité. N'oublions pas que les petites fortunes ne paieront pas l'impôt fédéral de guerre : il est juste qu'elles rendent à l'impôt communal plus que ne le prévoit le projet de la minorité. N'oublions pas non plus que les grosses fortunes ont subi une réduction considérable.

M. Favarger compare la situation des fonctionnaires, à qui va le plus clair de ce qu'on demande à l'impôt, à celle de propriétaires d'une fortune de 200,000 francs. On fait de la solidarité une vertu dont une seule classe doit apporter la manifestation. Une vertu doit être volontaire pour rester telle.

M. Spinner établit que les instituteurs ont à travailler un nombre d'heures double de celles pour lesquelles ils sont payés.

M. Krebs rappelle qu'en leur qualité de fonctionnaires, ils ont un traitement sur lequel ils peuvent compter. Tout le monde n'en a pas autant.

M. Favarger fait remarquer que les instituteurs ont la possibilité de voter leur propre traitement : ils l'ont démontré l'autre jour en plein Conseil général et il prend la liberté de s'en étonner.

M. Reutter revient au sujet et demande qu'on vote les taux d'impôt sur la fortune qui partent de 3 ‰ d'avant guerre et aboutissent au 8 pour mille.

M. Richème rappelle qu'en 1848, on a voté dans le canton de Neuchâtel un impôt sur la fortune comprenant 7 catégories et un taux de 10 pour mille sur les fortunes de 500,000 fr. et plus.

Par 20 voix contre 11, les taux de la majorité sont adoptés pour la fortune; ceux de la majorité pour les ressources le sont ensuite par 23 voix contre 8.

L'ensemble de l'arrêté est voté par 22 voix sans opposition.

Aménagement de l'Hôtel municipal. — M. Turin ne se sent pas la liberté de voter une dépense de 170,000 francs alors qu'on parle toujours d'économies à réaliser. Il se rallierait à quelques réparations.

Cette dépense est rejetée par 11 voix contre 8.

M. Haefliger déclare que c'est là le résultat de la distribution tardive du rapport. Celui-ci a été remis au Conseil général au commencement de la séance.

M. Reutter rappelle que ce rapport a été précédé de celui du Conseil communal, que connaissent les conseillers généraux.

M. Richème regrette le vote pour les chômeurs. La dépense lui paraît nécessaire.

M. Godet propose qu'on reprenne cet objet dans une prochaine séance.

Revenant sur son vote, le Conseil adopte cette proposition.

Session close.

POLITIQUE

L'affaire de la Haute-Silésie

LONDRES, 19 (Havas). — Le « Times », commentant la note française sur la Haute-Silésie, écrit :

« A maintes reprises, nous avons insisté sur la nécessité d'une décision rapide des Alliés, mais nous devons admettre qu'une situation telle que celle exposée dans la note française exige une action préliminaire vigoureuse, afin qu'il soit possible de prendre une décision effective. »

Le « Times » relève que la France a fait des représentations à Berlin et pris des dispositions pour l'envoi d'une division en Haute-Silésie, alors que rien n'est encore fixé quant à l'attitude du gouvernement anglais :

« Cette situation, dit-il, est d'une telle gravité, qu'on aurait pu attendre de notre gouvernement une manifestation d'énergie égale à celle de nos alliés français. »

BERLIN, 20. — On apprend de milieux diplomatiques bien informés que ni l'ambassade anglaise, ni l'ambassade d'Italie à Berlin, ne s'associeront aux protestations élevées par l'ambassadeur de France sur la question de la Haute-Silésie.

On accueille favorablement l'attitude adoptée par la Grande-Bretagne, et l'on enregistre avec satisfaction, à Berlin, le fait que l'Angleterre refuse d'envoyer de nouveaux contingents de troupes en Haute-Silésie.

La réponse allemande à la note française est encore à l'étude; elle sera arrêtée, probablement, mercredi, ou au plus tard jeudi, de façon à pouvoir être publiée encore cette semaine.

Un avis de Rome à Berlin

PARIS, 19 (Havas). — On apprend que l'ambassadeur italien à Berlin, M. Frassari, a fait lundi une démarche à l'Office des affaires étrangères pour attirer l'attention du gouvernement allemand sur les concentrations de troupes qui subsistent à la frontière de Haute-Silésie et pour l'inviter à agir de manière à empêcher que ces forces ne pénètrent sur le territoire plébiscitaire.

Le conflit gréco-turc

La guerre turco-grecque

ATHÈNES, 19 (Agence d'Athènes). — Le commandant en chef de l'armée hellénique en Asie-Mineure, général Papoulos, communique en date du 18 juillet, que Kutaia a été occupé par l'armée grecque, dimanche, à 15 h.

ATHÈNES, 19 (Havas). — Les Grecs, maîtres de Kutaia, avancent sur Eskicheir.

ANGORA, 19 (Havas). — Communiqué officiel turc :

Front de l'ouest, secteur de Brousse : Les Grecs ont commencé à partir du 10 juillet d'avancer et ont pu arriver sur la ligne Yenicheir-Hassan pacha.

Secteur Ouschak : L'ennemi essaie d'avancer dans la direction de Kedus. Il a été arrêté à Vakif-Keny. Nos troupes se mirent en bon ordre et nos avant-gardes sont toujours en contact avec l'ennemi. Activement nos colonnes volantes continuent leurs opérations à l'arrière du front grec. Elles ont fait sauter sur la ligne Aidin le pont de Nazilli, qui avait une longueur de 70 mètres, ainsi que trois autres ponts de la même ligne.

Encore des restrictions

Le Conseil fédéral, se fondant sur l'arrêté fédéral du 18 février 1921, a décidé de faire dépendre d'un permis, dès le 25 juillet, l'importation des marchandises ci-après désignées :

a. Bois et ouvrages en bois, numéros du tarif douanier 230, 232, 237, 240, 248, 250/252, 257 b, 258, 270, 271; ex 898 c poulies en bois;

b. Cartons découpés pour y coller des photographies, calendriers collés sur cartons et calendriers à effeuiller, numéros du tarif douanier 318, 337;

c. Tissus élastiques, numéros du tarif douanier 527; ex 557/559 bretelles, jarretières, jarretelles, ceintures : en tissus élastiques;

d. Bonbonnes en clisses, numéro du tarif douanier 696;

e. Capsules pour bouteilles, tubes, numéros du tarif douanier 858 b; ex : 846, 847, 857, 858 c, 867;

f. Clichés, numéro du tarif douanier ex 902;

g. Chars, traîneaux et vélocipèdes pour enfants, numéro du tarif douanier 910.

Politique mondiale

On a peine à comprendre la politique extérieure des Etats-Unis ou plutôt faut-il peut-être craindre de la trop bien deviner?

Un journal a publié ce « mot de la fin »:

— On va tenir une nouvelle conférence en Amérique.

— Oui, pour faire la paix entre les Alliés.

Comme la plupart des boutades, celle-ci a un air de vérité. Les Alliés sont loin d'être d'accord: ce n'est pas sans motif que les chancelleries parlent périodiquement de l'entente qui règnerait entre Londres et Paris, quand il est notoire que M. Lloyd George tire à hue et M. Aristide Briand à dia. C'est un peu comme en Suisse, où l'on éprouve si souvent le besoin de dire qu'il n'y a pas de fossé: s'il n'y en avait point, on ne le proclamerait pas.

Croire cependant que les divisions entre les Alliés empêchent Washington de dormir, il faut ne pas connaître l'ami Jonathan pour aller jusque là. Qu'on se reporte au moment, pas très éloigné encore, où, mécontent de la gérance wilsonienne, il lâchait les Alliés avec une désinvolture excessive. Ce fut presque comme si voyant l'Europe se débattre au milieu d'un dangereux marécage, il lui avait dit: « Barbote! »

Puis, tout d'un coup, il se sent pressé de lui tendre la main.

Mieux vaut tard que jamais, sans doute, et l'Europe sera reconnaissante aux Etats-Unis de leur bon mouvement. Elle leur en sera reconnaissante dans la mesure où celui-ci aura été désintéressé. Mais est-il désintéressé?

On le voit coïncider bien fâcheusement avec les craintes qu'inspirent à Washington les dépenses navales décidées à Londres et à Tokio pour répondre à des mesures analogues décidées par le Congrès américain. Ajoutons, pour être juste, qu'en votant l'augmentation de leur flotte, les Américains votèrent du même coup une motion tendant à la limitation des armements!

En somme, après avoir dit au monde: « Tire-toi d'affaire sans moi », ce qui équivaut à une stricte application de la doctrine de Monroe, Jonathan reprend la parole pour déclarer à l'Empire britannique et au Japon qu'ils seront les meilleurs garçons de la terre en lui assurant sa sécurité.

L'avenir nous apprendra si, après avoir pensé à lui-même, Jonathan songera aux autres.

F.-L. S.

NOUVELLES DIVERSES

Tribunal fédéral. — Un recours de droit public au Tribunal fédéral a été adressé au nom de la paroisse de Neumunster, contre l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Zurich interdisant aux femmes d'exercer les fonctions de pasteur dans l'Eglise nationale.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »

L'éternel conseil suprême

PARIS, 20 (Havas). — Le correspondant londonnien du « Matin » signale que lord Curzon a renouvelé à M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, le désir exprimé par le gouvernement britannique qu'une réunion du Conseil suprême ait lieu le plus tôt possible afin de régler la question de la Haute-Silésie.

Réponses

PARIS, 20 (Havas). — Suivant une information de Berlin au « Petit Parisien », la réponse du gouvernement allemand à la note française au sujet de la Haute-Silésie, serait remise jeudi à l'ambassadeur de France M. Charles Laurent.

D'autre part, le « Petit Journal » annonce que, suivant une information de Londres, le « Foreign Office » aurait transmis mardi soir à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris la réponse de lord Curzon à la note française sur la nécessité d'envoyer des renforts en Haute-Silésie.

Pour une entente italo-anglaise

PARIS, 20 (Hvaas). — Le « Matin » publie une dépêche de Londres disant que depuis quatre jours des conversations se poursuivent entre lord Curzon et M. de Martino, ambassadeur d'Italie à Londres, ainsi qu'avec les principaux fonctionnaires du « Foreign Office ». On s'occupe des questions orientales. Il s'agirait d'une entente italo-anglaise dans les affaires orientales.

Victime d'un accident

PARIS, 20 (Havas). — Mounet, sociétaire de la Comédie française, a été victime d'un grave accident, qui toutefois ne met pas sa vie en danger.

Cours des changes
du mardi 20 juillet 1921, à 8 h. et demie
de la Banque Berthoud & Co, Neuchâtel

	Chèque	Demande	Offre
Paris		47.25	47.50
Londres		21.86	21.90
Italie		27.40	27.75
Bruxelles		46.10	46.60
New-York		6.03	6.08
Berlin		7.90	8.05
Vienne		—.80	1.—
Amsterdam		192.25	193.25
Espagne		78.—	79.—
Stockholm		126.50	128.—
Copenhague		92.75	93.75
Christiania		78.—	79.50
Prague		7.80	8.—
Bucarest		8.20	8.60
Varsovie		—.30	—.45

Achat et vente de billets de banque étrangers aux meilleures conditions.
Cours sans engagement. Vu les fluctuations, se renseigner téléphone No 257.
Toutes opérations de banque aux meilleures conditions: Ouverture de comptes-courants, dépôts, garde de titres, ordres de Bourse, etc.

Monsieur et Madame Jules Ganière et leur fils Jean, à Fontainemelon;

Madame et Monsieur Maurice Montandon-Ganière et leurs fils Henri et Jaques, à Neuchâtel,

et toutes les familles alliées,

ont la profonde douleur d'annoncer qu'il a plu à Dieu de reprendre à Lui

Monsieur Paul GANIÈRE

leur cher père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent, le 19 juillet, dans sa 67me année, après une pénible maladie.

Fontainemelon, le 20 juillet 1921.

Neuchâtel, Parcs 120.

Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort. Jean XI, 25.

L'ensevelissement aura lieu à Fontainemelon, vendredi 22 juillet, à 13 h. 30.

Madame Bertha Dubois-Tena et ses enfants : Fernand, Roger, Julien à Neuchâtel, Edgar en Amérique; Madame veuve Auguste Dubois, à La Chaux-de-Fonds; Madame veuve Henri Dubois et ses enfants, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Alphonse Sandoz et leurs enfants, à Saint-Imier; Madame et Monsieur Charles Huguenin et leurs enfants, à Lausanne; Madame et Monsieur Edouard Kocher et leurs enfants, à Oberburg (canton de Berne); Madame veuve Théodore Tena et ses enfants; Madame et Monsieur Henri Martin-Tena et leurs enfants, ainsi que les familles Dubois, au Locle et à La Chaux-de-Fonds, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé époux, père, beau-frère, oncle et cousin,

Monsieur Julien DUBOIS-TENA
Comptable

qu'il a plu à Dieu de reprendre subitement à Lui, lundi 18 juillet 1921, dans sa 59me année.

Neuchâtel, le 18 juillet 1921.

Heureux ceux qui procurent la paix.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 21 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Cassardes 18.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Aeschbacher-Guillod et leurs enfants : Robert et Germaine; Madame Fritz Aeschbacher et ses enfants, à Neuchâtel et au Locle; Monsieur et Madame Adolphe Aeschbacher; Madame et Monsieur Châtelain-Aeschbacher et leurs enfants; Monsieur Emile Aeschbacher, en Amérique; Madame et Monsieur Bournague-Aeschbacher et leurs enfants, à Naples, ont la profonde douleur de faire part de l'immense perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Max ÆSCHBACHER

leur bien-aimé fils, frère, neveu et cousin, enlevé à leur affection, après une longue maladie, dans sa 24me année.

Neuchâtel, le 18 juillet 1921.

Toutes choses concourent ensemble au bien de ceux qui aiment Dieu.

Tu m'as fait connaître les sentiers de la vie et je serai rempli de joie en Ta présence. Actes XI, 28.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 20 courant, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Tertre 16.

On ne touchera pas

Messieurs les membres de la *Feuille de Chêne, section de course de l'Union chrétienne*, sont informés du décès de leur cher et dévoué ami,

Monsieur Max ÆSCHBACHER

membre actif, et sont priés d'assister à son ensevelissement, mercredi 20 courant, à 13 h.

Le Comité.

Monsieur et Madame Spicher-Etter et leurs enfants : Elisa, Berthe, Maurice, Albert, Yvonne et André, ainsi que les familles Spicher, Gaberthül, Schick, Kramer et Aegerter, dans les cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg, ont la profonde douleur de faire part de l'immense perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alfred SPICHER

leur cher et regretté fils, frère, neveu et cousin, enlevé à leur tendre affection, après un triste accident, dans sa 20me année.

Neuchâtel, le 19 juillet 1921.

Il est au ciel et dans nos cœurs.

Domicile mortuaire : Rue des Moulins 23.

La *Feuille d'Avis* de demain indiquera le jour et l'heure de l'ensevelissement.

Prière de ne pas faire de visite et de ne pas toucher.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Heureux sont dès à présent les morts qui meurent au Seigneur! Oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent.

Apoc. XIV, 13.

Madame Caroline Vogel née Antenen, à Cormondrèche, et ses enfants : Messieurs Raymond, Jules, Frédéric et Charles Vogel, à Cormondrèche; Monsieur Paul Vogel, à Leysin; Mademoiselle Madeleine Vogel, à Cormondrèche; les familles Dothaux, Vogel, Kohler, Michel, Antenen, Jungen, Bardet et alliées, ainsi que les familles Vogel, Jacot, Girardier, Giroud, Buchilly, von Känel, Ritter, font part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin,

Monsieur Jules VOGEL

que Dieu a rappelé à Lui aujourd'hui 18 juillet, dans sa 53me année, après une longue maladie.

Cormondrèche, le 18 juillet 1921.

L'enterrement, avec suite, aura lieu à Cormondrèche, le jeudi 21 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Cormondrèche No 28.

Bulletin météorologique - Juillet 1921

Observations faites à 7 h. 30, 13 h. 30 et 21 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vt dominant Dir.	Force	Etat du ciel
19	20.7	13.1	26.8	722.0		var	faible	nuag.

20. 7 h. ½: Temp.: 17.9. Vent: N.-E. Ciel: couv.

Hauteur du baromètre réduite à zéro
suivant les données de l'Observatoire.
Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719,5 mm.

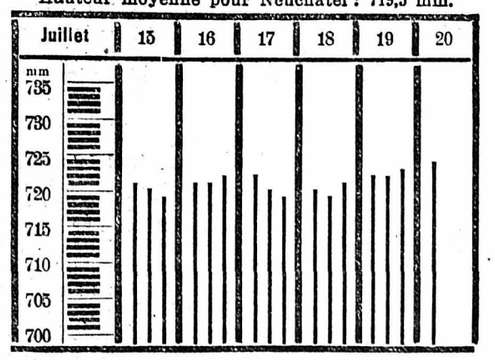

Niveau du lac : 20 juillet (7 heures) 429 m. 520
Température du lac : » » 22 degrés

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S.A.